

N°5
31 JANV.
2008
hebdomadaire
Page 209
à 276

Le BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET
DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

| |
|--|
|  <p><i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> |
| <p>ministère éducation nationale</p>  |
| <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p> |

**ÉVALUATION
ET TITULARISATION
DES STAGIAIRES
LAURÉATS DE CONCOURS
DU SECOND DEGRÉ**

Évaluation et titularisation des stagiaires lauréats de concours du second degré (pages I à XXIV)

- *Modalités d'évaluation et de titularisation des stagiaires lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré ou recrutés par voie d'inscription sur listes d'aptitude.*
N.S. n° 2008-011 du 21-1-2008 (NOR : MENH0800075N)

ORGANISATION GÉNÉRALE

- 213 **Commission générale de terminologie et de néologie** (RLR : 104-7)
Vocabulaire de l'ingénierie nucléaire.
Liste du 10-11-2007. JO du 10-11-2007 (NOR : CTNX0710937K)
- 218 **Commission générale de terminologie et de néologie** (RLR : 104-7)
Vocabulaire de l'audiovisuel et de la communication.
Liste du 23-12-2007. JO du 23-12-2007 (NOR : CTNX0711024K)
- 220 **Commission générale de terminologie et de néologie** (RLR : 104-7)
Vocabulaire de l'automobile.
Liste du 23-12-2007. JO du 23-12-2007 (NOR : CTNX0711025K)
- 222 **Commission générale de terminologie et de néologie** (RLR : 104-7)
Vocabulaire du patrimoine et de la création contemporaine.
Liste du 23-12-2007. JO du 23-12-2007 (NOR : CTNX0711023K)
- 223 **Commission générale de terminologie et de néologie** (RLR : 104-7)
Vocabulaire des sciences et techniques spatiales.
Liste du 23-12-2007. JO du 23-12-2007 (NOR : CTNX0711026K)

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 241 **Orientation active** (RLR : 523-0)
Orientation des futurs bacheliers vers l'enseignement supérieur en vue de la rentrée 2008 : modalités spécifiques aux lycées.
C. n° 2008-013 du 22-1-2008 (NOR : MENE0800082C)

PERSONNELS

- 247 **Mouvement** (RLR : 631-1)
Opérations de mutation des inspecteurs de l'éducation nationale - année 2008-2009.
N.S. n° 2008-014 du 24-1-2008 (NOR : MEND0800030N)

- 257 **Personnels d'encadrement** (RLR : 610-6g)
Admission à la retraite des personnels relevant de la sous-direction des personnels d'encadrement - campagne 2009.
N.S. n° 2008-012 du 22-1-2008 (NOR : MEND0800080N)
- 264 **Commissions administratives paritaires**
(RLR : 623-2 ; 624-1 ; 624-2 ; 624-4)
Prorogation de la durée du mandat des membres de CAPN de certains personnels du MEN.
A. du 22-1-2008 (NOR : MENH0800077A)
- 264 *ERRATUM*
Personnels de direction (RLR : 810-0)
Détachement et intégration dans le corps des personnels de direction - année 2008.
N.S. n° 2008-005 du 9-1-2008 (NOR : MEND0800022N)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 266 **Nomination**
IGAENR.
D. du 21-11-2007. JO du 22-11-2007 (NOR : MENI0767700D)
- 266 **Nomination**
Secrétaire générale de l'académie d'Aix-Marseille.
A. du 4-1-2008. JO du 18-1-2008 (NOR : MEND0772331A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 267 **Vacance d'emploi**
Secrétaire général de l'académie de Guadeloupe.
Avis du 5-1-2008. JO du 5-1-2008 (NOR : MEND0773500V)
- 268 **Vacance d'emploi**
Agent comptable de l'université de Limoges.
Avis du 21-1-2008 (NOR : ESRD0800010V)
- 268 **Vacance de poste**
Directeur des enseignements à l'Institut national de jeunes sourds de Metz.
Avis du 15-1-2008 (NOR : MEND0800065V)
- 270 **Vacance de poste**
Directeur d'une école internationale à Manosque.
Avis du 15-1-2008 (NOR : MEND0800064V)
- 271 **Vacances de postes**
Conseillères principales d'éducation à la Maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis - rentrée 2008.
Avis du 22-1-2008 (NOR : MENH0800079V)

- 271 **Vacance de poste**
Directeur de l'unité pédagogique régionale de Rennes.
Avis du 15-1-2008 (NOR : MEND0800071V)
- 272 **Vacance de poste**
Adjoint au directeur de l'unité pédagogique régionale des services pénitentiaires de Paris, directeur du service d'enseignement de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Meaux.
Avis du 15-1-2008 (NOR : MEND0800068V)
- 273 **Vacance de poste**
Adjoint au directeur de l'unité pédagogique régionale des services pénitentiaires de Paris, directeur du service d'enseignement de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Porcheville.
Avis du 15-1-2008 (NOR : MEND0800069V)



Directrice de la publication : Véronique Mély - **Directrice de la rédaction** : Nicole Krasnopolski - **Rédacteur en chef** : Jacques Araniac - **Rédactrice en chef adjointe** : Laurence Martin - **Rédacteur en chef adjoint** (Textes réglementaires) : Jean-Jacques Ladvie - **Secrétaire générale de la rédaction** : Jocelyne Dayné - **Chef-maquetiste** : Bruno Lefebvre - **Maquetistes** : Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Eric Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION** : Délégation à la communication, bureau de l'édition, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP, tél. 01 55 55 34 50, fax 01 55 55 29 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENT** : SCÉRÉN CNDP, Agence comptable abonnement, @4 Téléport 1, BP 80158, 86961 Futuroscope cedex, tél. 03 44 62 43 98, fax 03 44 12 57 70, mél. : abonnement@cndp.fr ● **Le B.O.** est une publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ORGANISATION GÉNÉRALE

**COMMISSION GÉNÉRALE DE
TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE**

**NOR : CTNX0710937K
RLR : 104-7**

**Liste du 10-11-2007
JO du 10-11-2007**

MCC

Vocabulaire de l'ingénierie nucléaire

I - Termes et définitions

accident de criticité

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Déclenchement d'une réaction de fission en chaîne incontrôlée au sein d'un milieu initialement sous-critique.

Voir aussi : sous-critique.

Équivalent étranger : criticality accident.

accident de réactivité

Domaine : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs-Sécurité nucléaire.

Définition : Augmentation incontrôlée de la réactivité dans un cœur de réacteur à l'état critique.

Voir aussi : réactivité.

Équivalent étranger : reactivity accident.

agression externe (langage professionnel)

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine extérieure, pris en compte pour la conception et l'exploitation d'une installation nucléaire.

Note :

1. Les séismes, les inondations, les phénomènes climatiques sont des exemples d'agressions externes d'origine naturelle. Les chutes d'avion, les risques liés à l'environnement industriel sont des exemples d'agressions externes liées à l'activité humaine.

2. Les actes de malveillance ne relèvent pas de cette définition.

Voir aussi : agression interne.

Équivalent étranger : external event, external hazard.

agression interne (langage professionnel)

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Évènement pouvant survenir à l'intérieur d'une installation nucléaire, pris en compte pour la conception et l'exploitation de celle-ci.

Note : Les incendies, les inondations et la projection accidentelle de parties d'équipements ou de structures sont des exemples d'agressions internes.

Voir aussi : agression externe.

Équivalent étranger : internal hazard.

campagne de combustion en réacteur

Domaine : Ingénierie nucléaire/Exploitation des réacteurs.

Définition : Période comprise entre le retour à la criticité, après le renouvellement partiel du combustible, et l'arrêt du réacteur lié au renouvellement suivant.

Note : Le renouvellement du combustible concerne généralement une fraction du cœur de réacteur.

Voir aussi : cœur, combustible nucléaire, combustion nucléaire.

Équivalent étranger : operating fuel cycle.

Attention : Cette publication **annule et remplace** celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

cessation définitive d'exploitation

Abréviation : CDE.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Déconstruction.

Définition : Dernière phase de l'exploitation d'une installation nucléaire, comportant les

opérations techniques préparatoires à sa mise à l'arrêt définitif.

Note : Ces opérations incluent l'évacuation des matières nucléaires et des substances dangereuses.

Voir aussi : mise à l'arrêt définitif.

Équivalent étranger : end of operation.

cœur, n.m.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.

Définition : Partie d'un réacteur nucléaire à fission dans laquelle est placé le combustible nucléaire et qui est agencée de manière à permettre une réaction de fission en chaîne.

Note : Dans le langage professionnel, le terme «cœur» désigne aussi la quantité de combustible nucléaire pouvant être contenue dans cette partie.

Voir aussi : combustible nucléaire.

Équivalent étranger : core, reactor core.

Attention : Cette publication **annule et remplace** celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

colis de matières radioactives

Forme abrégée : colis, n.m.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Ensemble constitué par un emballage et les matières radioactives qu'il contient.

Voir aussi : emballage (de matières radioactives).

Équivalent étranger : package, radioactive material package.

combustible à plaques

Domaine : Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.

Définition : Mince couche de combustible nucléaire placée entre deux lames métalliques qui en constituent la gaine.

Note : Ce type de combustible est utilisé principalement dans les réacteurs de recherche.

Voir aussi : combustible nucléaire, gaine de combustible.

Équivalent étranger : plate fuel.

critère de défaillance unique

Abréviation : CDU.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Critère pris en compte dans la conception d'un système de sûreté, impliquant que celui-ci soit capable de remplir ses fonctions,

même si une défaillance unique affecte l'un de ses équipements.

Voir aussi : défaillance unique.

Équivalent étranger : single failure criterion (SFC), single-failure criterion (SFC).

défaillance unique

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Dysfonctionnement isolé qui affecte un équipement et l'empêche de remplir sa fonction.

Voir aussi : critère de défaillance unique.

Équivalent étranger : single failure.

gainage, n.m.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.

Définition : Ensemble des opérations au cours desquelles le combustible nucléaire est introduit dans une enveloppe protectrice.

Note : Le terme «gainage» ne doit pas être employé au sens de «gaine»

Voir aussi : gaine de combustible.

Équivalent étranger : cladding.

gaine de combustible

Forme abrégée : gaine, n.f.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.

Définition : Enveloppe scellée contenant du combustible nucléaire, qui assure le confinement des matières radioactives et la protection du combustible contre les agressions du caloporteur.

Voir aussi : gainage.

Équivalent étranger : fuel clad.

mise à l'arrêt définitif (langage professionnel)

Abréviation : MAD (langage professionnel).

Domaine : Ingénierie nucléaire/Déconstruction.

Définition : Ensemble des procédures administratives et des opérations techniques destinées à interrompre de façon progressive et irréversible le fonctionnement d'une installation nucléaire en vue de sa déconstruction.

Voir aussi : déconstruction.

Équivalent étranger : final shutdown, permanent closure (GB), permanent shutdown (EU).

nuage radioactif

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Concentration accidentelle d'éléments radioactifs en suspension dans l'atmosphère.

Note : Le nuage radioactif, en général non visible, est détectable par des appareils de mesure. Équivalent étranger : radioactive cloud.

panache radioactif

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Nuage radioactif en cours d'émission.

Note : Le panache visible, émis par les tours de refroidissement, est constitué de vapeur d'eau non radioactive.

Voir aussi : nuage radioactif.

Équivalent étranger : radioactive plume.

plan d'urgence interne

Abréviation : PUI.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Plan d'urgence déclenché par l'exploitant d'un site nucléaire pour faire face, à l'intérieur de ce site, aux conséquences d'un accident.

Note : Dans le même temps, l'exploitant avertit les autorités compétentes qui peuvent déclencher le plan particulier d'intervention.

Voir aussi : plan particulier d'intervention.

Équivalent étranger : internal emergency plan, on-site emergency plan.

plan particulier d'intervention

Abréviation : PPI.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Plan d'urgence déclenché par les pouvoirs publics en cas d'accident sur un site nucléaire afin de protéger les populations avoisinantes.

Voir aussi : plan d'urgence interne.

Équivalent étranger : external emergency plan, off-site emergency plan.

retombées radioactives

Forme abrégée : retombées, n.f.pl.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire-Radioprotection.

Définition : Substances radioactives se déposant sur le sol après leur émission accidentelle dans l'atmosphère par une installation nucléaire.

Voir aussi : nuage radioactif.

Équivalent étranger : radioactive fall-out, radioactive fallout.

surfût, n.m.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Conteneur dans lequel on place un fût contenant des déchets radioactifs pour en assurer la manutention et en améliorer le confinement.

Équivalent étranger : overdrum.

II - Table d'équivalence

A - Termes étrangers

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|---|--|--|
| cladding | Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs | gainage, n.m. |
| core, reactor core | Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs | cœur, n.m. |
| criticality accident | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire | accident de criticité |
| end of operation | Ingénierie nucléaire/Déconstruction | cessation définitive d'exploitation (CDE) |
| external emergency plan, off-site emergency plan | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire | plan particulier d'intervention (PPI) |
| external event, external hazard | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire | agression externe (langage professionnel) |
| final shutdown, permanent closure (GB), permanent shutdown (EU) | Ingénierie nucléaire/Déconstruction | mise à l'arrêt définitif (langage professionnel) (MAD) (langage professionnel) |

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|--|--|--|
| fuel clad | Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs | gaine de combustible, gaine, n.f. |
| internal emergency plan, on-site emergency plan | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire | plan d'urgence interne (PUI) |
| internal hazard | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire | agression interne (langage professionnel) |
| off-site emergency plan, external emergency plan | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire | plan particulier d'intervention (PPI) |
| on-site emergency plan, internal emergency plan | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire | plan d'urgence interne (PUI) |
| operating fuel cycle | Ingénierie nucléaire/Exploitation des réacteurs | campagne de combustion en réacteur |
| overdrum | Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible | surfût, n.m. |
| package, radioactive material package | Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible | colis de matières radioactives, colis, n.m. |
| permanent closure (GB), final shutdown, permanent shutdown (EU) | Ingénierie nucléaire/Déconstruction | mise à l'arrêt définitif (langage professionnel) (MAD) (langage professionnel) |
| plate fuel | Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs | combustible à plaques |
| radioactive cloud | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire | nuage radioactif |
| radioactive fall-out, radioactive fallout | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire-Radioprotection | retombées radioactives, retombées, n.f.pl. |
| radioactive material package, package | Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible | colis de matières radioactives, colis, n.m. |
| radioactive plume | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire | panache radioactif |
| reactivity accident | Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs-Sécurité nucléaire | accident de réactivité |
| reactor core, core | Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs | cœur, n.m. |
| single failure | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire | défaillance unique |
| single failure criterion (SFC), single-failure criterion (SFC) | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire | critère de défaillance unique (CDU) |
| <i>(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.</i> | | |
| <i>(2) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).</i> | | |

B - Termes français

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|---|--|---|
| accident de criticité | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire | criticality accident |
| accident de réactivité | Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs-Sécurité nucléaire | reactivity accident |
| agression externe (langage professionnel) | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire | external event, external hazard |
| agression interne (langage professionnel) | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire | internal hazard |
| campagne de combustion en réacteur | Ingénierie nucléaire/Exploitation des réacteurs | operating fuel cycle |
| cessation définitive d'exploitation (CDE) | Ingénierie nucléaire/Déconstruction | end of operation |
| cœur, n.m. | Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs. | core, reactor core |
| colis de matières radioactives, colis, n.m. | Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible | package, radioactive material package |
| combustible à plaques | Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs. | plate fuel |
| critère de défaillance unique (CDU) | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire | single failure criterion (SFC), single-failure criterion (SFC) |
| défaillance unique | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire | single failure |
| gainage, n.m. | Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs | cladding |
| gaine de combustible, gaine, n.f. | Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs | fuel clad |
| mise à l'arrêt définitif (langage professionnel) (MAD) (langage professionnel) | Ingénierie nucléaire/Déconstruction | final shutdown, permanent closure (GB), permanent shutdown (EU) |
| nuage radioactif | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire | radioactive cloud |
| panache radioactif | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire | radioactive plume |
| plan d'urgence interne (PUI) | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire | internal emergency plan, on-site emergency plan |
| plan particulier d'intervention (PPI) | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire | external emergency plan, off-site emergency plan |
| retombées radioactives, retombées, n.f.pl. | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire-Radioprotection | radioactive fall-out, radioactive fallout |
| surfût, n.m. | Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible | overdrum |
| (1) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions). | | |
| (2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire. | | |

Vocabulaire de l'audiovisuel et de la communication

I - Termes et définitions

accroche, n.f.

Domaine : Audiovisuel.

Définition : Séquence ou montage destinés à attirer ou à retenir l'attention du spectateur ou de l'auditeur.

Équivalent étranger : teaser.

créneau de jour

Domaine : Audiovisuel.

Définition : Tranche horaire de diffusion située pendant la journée, et correspondant le plus souvent à une période de faible écoute.

Voir aussi : avant-soirée, heure de grande écoute.

Équivalent étranger : daytime.

disque vidéo à durée déterminée

Abréviation : DVDD.

Domaine : Audiovisuel.

Définition : Disque numérique polyvalent, conçu pour devenir illisible au terme d'une courte utilisation.

Note : La graphie "DVD-D", qui est celle d'un nom de marque, ne doit pas être employée.

Équivalent étranger : disposable DVD, self-destructing DVD.

façonneur d'image

Domaine : Communication.

Définition : Spécialiste en communication, chargé de présenter une personnalité et ses décisions sous un jour favorable.

Équivalent étranger : spin doctor.

film piraté

Domaine : Audiovisuel/Cinéma.

Définition : Version d'une œuvre cinématographique captée de façon clandestine lors de sa projection en salle.

Note :

1. L'emploi du mot screener, emprunté de l'anglais, est à proscrire.

2. On distingue le "film piraté" de la "version pirate", désignant toute copie non autorisée.

Équivalent étranger : movie bootleg.

fond de catalogue

Domaine : Audiovisuel/Musique.

Définition : Ensemble des œuvres d'un artiste ou d'un groupe, à l'exclusion des productions les plus récentes.

Équivalent étranger : back catalog (EU), back catalogue (GB).

gyrocaméra, n.f.

Domaine : Audiovisuel.

Définition : Caméra aéroportée, stabilisée par un gyroscope.

Note : "Wescam", qui est un nom de marque, ne doit pas être employé.

Équivalent étranger : gyro-stabilized camera.

montage sauvage

Domaine : Audiovisuel.

Définition : Version d'une œuvre audiovisuelle ou musicale tronquée ou modifiée par des admirateurs, à l'insu de ses auteurs.

Équivalent étranger : fan edit.

passage éclair

Domaine : Audiovisuel.

Définition : Brève apparition d'une célébrité dans un film ou une émission de télévision.

Équivalent étranger : cameo appearance.

pilote, n.

Domaine : Communication.

Définition : Personne engagée pour guider un journaliste ou un homme d'affaires et pour favoriser ses contacts dans un milieu qui lui est inconnu, voire hostile.

Équivalent étranger : fixer.

piratage en salle

Domaine : Audiovisuel/Cinéma.

Définition : Captation clandestine d'une œuvre cinématographique lors de sa projection en public.

Note : L'emploi du mot screening, emprunté de l'anglais, est à proscrire.

Équivalent étranger : movie theater piracy, theater piracy.

rédacteur, -trice-graphiste, n.

Domaine : Communication.

Définition : Assistant de rédaction chargé de la révision et de l'agencement des textes et des illustrations d'une publication.

Équivalent étranger : editor.

scénariste-conseil, n.

Domaine : Audiovisuel.

Définition : Expert en dramaturgie engagé par la production d'un film pour en améliorer le scénario.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme "plombier"

Équivalent étranger : script doctor.

sélection, n.f.

Domaine : Audiovisuel.

Définition : Choix d'œuvres musicales mises en valeur dans une programmation sur une période donnée.

Note : On rencontre aussi le terme "affiche".

Équivalent étranger : playlist.

stabilisateur, n.m.

Domaine : Audiovisuel.

Définition : Harnais doté d'un équipement servant à stabiliser la caméra.

Note : "Steadicam", qui est un nom de marque,

ne doit pas être employé.

Équivalent étranger : steady cam.

star invitée

Domaine : Audiovisuel-Arts de la scène.

Voir : vedette invitée.

vedette éclair

Domaine : Audiovisuel.

Définition : Célébrité faisant une brève apparition dans un film ou une émission de télévision.

Équivalent étranger : cameo star.

vedette invitée

Domaine : Audiovisuel-Arts de la scène.

Synonyme : star invitée.

Définition : Artiste célèbre qui tient un rôle secondaire dans une œuvre audiovisuelle ou un spectacle.

Équivalent étranger : guest star.

II - Table d'équivalence

A - Termes étrangers

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|---|------------------------------|--|
| back catalog (EU), back catalogue (GB) | Audiovisuel/Musique | fond de catalogue |
| cameo appearance | Audiovisuel | passage éclair |
| cameo star | Audiovisuel | vedette éclair |
| daytime | Audiovisuel | créneau de jour |
| disposable DVD, self-destructing DVD | Audiovisuel | disque vidéo à durée déterminée (DVDD) |
| editor | Communication | rédacteur, - trice-graphiste, n. |
| fan edit | Audiovisuel | montage sauvage |
| fixer | Communication | pilote, n. |
| guest star | Audiovisuel-Arts de la scène | vedette invitée, star invitée |
| gyro-stabilized camera | Audiovisuel | gyrocaméra, n.f. |
| movie bootleg | Audiovisuel/Cinéma | film piraté |
| movie theater piracy, theater piracy | Audiovisuel/Cinéma | piratage en salle |
| playlist | Audiovisuel | sélection, n.f. |
| script doctor | Audiovisuel | scénariste-conseil, n. |
| self-destructing DVD, disposable DVD | Audiovisuel | disque vidéo à durée déterminée (DVDD) |
| spin doctor | Communication | façonneur d'image |
| steady cam | Audiovisuel | stabilisateur, n.m. |
| teaser | Audiovisuel | accroche, n.f. |
| theater piracy, movie theater piracy | Audiovisuel/Cinéma | piratage en salle |

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

B - Termes français

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|--|------------------------------|--|
| accroche, n.f. | Audiovisuel | teaser |
| créneau de jour | Audiovisuel | daytime |
| disque vidéo à durée déterminée (DVDD) | Audiovisuel | disposable DVD, self-destructing DVD |
| façonneur d'image | Communication | spin doctor |
| film piraté | Audiovisuel/Cinéma | movie bootleg |
| fond de catalogue | Audiovisuel/Musique | back catalog (EU), back catalogue (GB) |
| gyrocaméra, n.f. | Audiovisuel | gyro-stabilized camera |
| montage sauvage | Audiovisuel | fan edit |
| passage éclair | Audiovisuel | cameo appearance |
| pilote, n. | Communication | fixer |
| piratage en salle | Audiovisuel/Cinéma | movie theater piracy, theater piracy |
| rédacteur, -trice-graphiste, n. | Communication | editor |
| scénariste-conseil, n. | Audiovisuel | script doctor |
| sélection, n.f. | Audiovisuel | playlist |
| stabilisateur, n.m. | Audiovisuel | steady cam |
| star invitée, vedette invitée | Audiovisuel-Arts de la scène | guest star |
| vedette éclair | Audiovisuel | cameo star |
| vedette invitée, star invitée | Audiovisuel-Arts de la scène | guest star |

(1) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).
(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

COMMISSION GÉNÉRALE DE
TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIENOR : CTNX0711025K
RLR : 104-7LISTE DU 23-12-2007
JO DU 23-12-2007

MCC

Vocabulaire de l'automobile

I - Termes et définitions

affichage tête haute

Domaine : Automobile.

Définition : Affichage, dans l'axe de vision du conducteur, d'informations complétant celles du tableau de bord.

Équivalent étranger : head-up display (HUD).

groupe d'options

Domaine : Automobile.

Définition : Ensemble d'équipements proposés en option par le constructeur à l'acheteur d'un véhicule, et dont la composition ne peut être modifiée.

Équivalent étranger : pack.

plateforme, n.f.

Domaine : Automobile.

Définition : Infrastructure de base, commune à différents modèles de véhicules.

Note : Constituée principalement d'un châssis muni des roues et des organes de suspension, la plateforme détermine la voie et l'emplacement des véhicules.

Équivalent étranger : platform.

pneu à roulage à plat

Domaine : Automobile.

Définition : Pneumatique à affaissement limité, capable d'assurer temporairement et sans dommage la progression d'un véhicule en cas de perte, même totale, de pression.

Équivalent étranger : run-flat tyre, run-on-flat tyre.

réduction, n.f.

Domaine : Automobile/Moteurs.

Définition : Diminution de la masse, des dimensions et de la cylindrée d'un moteur, visant à réduire sa consommation et son encombrement, tout en conservant ses performances de couple et de puissance.

Équivalent étranger : downsizing.

rideau gonflable

Domaine : Automobile.

Définition : Coussin gonflable qui se déploie le long des vitres d'un véhicule lors d'un choc latéral, afin de protéger la tête de ses occupants.

Équivalent étranger : curtain airbag.

suspension adaptative

Domaine : Automobile.

Définition : Système de correction de la suspension d'un véhicule en fonction de différents paramètres, tels que sa charge, sa vitesse, l'état de la route ou les conditions climatiques.

Équivalent étranger : active suspension system.

tout-terrain de loisir

Abréviation : TTL.

Domaine : Automobile.

Définition : Véhicule généralement muni de quatre roues motrices et à usage de tourisme.

Équivalent étranger : sport utility vehicle (SUV).

véhicule hybride

Forme abrégée : hybride, n.m.

Domaine : Automobile/Moteurs.

Définition : Véhicule doté de deux moteurs, thermique et électrique, fonctionnant ensemble ou séparément.

Équivalent étranger : hybrid, hybrid vehicle.

voiture concept

Domaine : Automobile.

Définition : Véhicule destiné à présenter au public un savoir-faire novateur en vue d'applications futures sur des véhicules de série.

Note : La "voiture concept" doit être distinguée du "prototype", qui précède une série.

Équivalent étranger : concept car.

II - Table d'équivalence

A - Termes étrangers

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|---------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| active suspension system | Automobile | suspension adaptative |
| concept car | Automobile | voiture concept |
| curtain airbag | Automobile | rideau gonflable |
| downsizing | Automobile/Moteurs | réduction, n.f. |
| head-up display (HUD) | Automobile | affichage tête haute |
| hybrid, hybrid vehicle | Automobile/Moteurs | véhicule hybride, hybride, n.m. |
| pack | Automobile | groupe d'options |
| platform | Automobile | plateforme, n.f. |
| run-flat tyre, run-on-flat tyre | Automobile | pneu à roulage à plat |
| sport utility vehicle (SUV) | Automobile | tout-terrain de loisir (TTL) |

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

B - Termes français

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|---------------------------------|----------------------|---------------------------------|
| affichage tête haute | Automobile | head-up display (HUD) |
| groupe d'options | Automobile | pack |
| hybride, n.m., véhicule hybride | Automobile/Moteurs | hybrid, hybrid vehicle |
| plateforme, n.f. | Automobile | platform |
| pneu à roulage à plat | Automobile | run-flat tyre, run-on-flat tyre |
| réduction, n.f. | Automobile/Moteurs | downsizing |
| rideau gonflable | Automobile | curtain airbag |
| suspension adaptative | Automobile | active suspension system |
| tout-terrain de loisir (TTL) | Automobile. | sport utility vehicle (SUV) |
| véhicule hybride, hybride, n.m. | Automobile/Moteurs | hybrid, hybrid vehicle |
| voiture concept | Automobile | concept car |

(1) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).
(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

COMMISSION GÉNÉRALE DE
TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIENOR : CTNX071 1023K
RLR : 104-7LISTE DU 23-12-2007
JO DU 23-12-2007

MCC

Vocabulaire du patrimoine
et de la création contemporaine

I - Termes et définitions

campaniste, n.

Domaine : Musique.

Définition : Spécialiste de la conception, de l'installation, du fonctionnement, du mouvement d'horlogerie et de l'entretien des cloches.

Équivalent étranger : -

fantasie, n.f.

Domaine : Littérature-Audiovisuel.

Définition : Genre situé à la croisée du merveilleux et du fantastique, qui prend ses sources dans l'histoire, les mythes, les contes et la science-fiction.

Note : La fantasie est un genre d'origine anglo-saxonne.

Équivalent étranger : fantasy.

fête techno

Domaine : Musique.

Définition : Vaste rassemblement, parfois clandestin, qui réunit des amateurs de musique

électronique fortement rythmée, en plein air ou dans des locaux désaffectés.

Équivalent étranger : free party, rave party.

programmiste, n.

Domaine : Architecture-Urbanisme.

Définition : Personne chargée par le maître d'ouvrage de prendre en compte dans un programme l'ensemble des besoins et des contraintes liés à la réalisation d'un projet d'aménagement d'espace scénographique, architectural ou urbain.

Équivalent étranger : -

récrivieur, -euse, n.

Domaine : Édition-Audiovisuel.

Définition : Personne chargée de reprendre un texte pour le rendre plus conforme à sa destination.

Équivalent étranger : rewriter.

stockage en libre-service

Domaine : Architecture-Urbanisme.

Définition : Service de garde-meubles offrant aux clients qui y recourent un accès direct aux espaces d'entreposage.

Équivalent étranger : self-storage.

II - Table d'équivalence

A - Termes étrangers

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|------------------------|-------------------------|---------------------------|
| fantasy | Littérature-Audiovisuel | fantasie, n.f. |
| free party, rave party | Musique | fête techno |
| rewriter | Édition-Audiovisuel | récrivieur, -euse, n. |
| self-storage | Architecture-Urbanisme | stockage en libre-service |

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.
(2) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

B - Termes français

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| campaniste, n. | Musique | - |
| fantasie, n.f. | Littérature-Audiovisuel | fantasy |
| fête techno | Musique | free party, rave party |
| programmiste, n. | Architecture-Urbanisme | - |
| récrivieur, -euse, n. | Édition-Audiovisuel | rewriter |
| stockage en libre-service | Architecture-Urbanisme | self-storage |

(1) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).
(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

COMMISSION GÉNÉRALE DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE

NOR : CTNX0711026K
RLR : 104-7

Liste du 23-12-2007
JO DU 23-12-2007

MCC

Vocabulaire des sciences et techniques spatiales

I - Termes et définitions

allumage à l'apogée

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Mécanique spatiale-Propulsion.

Définition : Allumage du moteur d'un engin spatial lors du passage à l'apogée de son orbite pour obtenir une orbite nouvelle de périégée plus élevé.

Voir aussi : allumage au périégée, circularisation d'orbite, moteur d'apogée, transfert de Hohmann.

Équivalent étranger : apogee ignition.

allumage au périégée

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Mécanique spatiale-Propulsion.

Définition : Allumage du moteur d'un engin

spatial lors du passage au périégée de son orbite pour obtenir une orbite nouvelle d'apogée plus élevé.

Voir aussi : allumage à l'apogée, moteur de périégée, transfert de Hohmann.

Équivalent étranger : perigee ignition.

altimètre radar

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Télé-détection.

Définition : Altimètre qui utilise le principe du radar pour mesurer la distance verticale entre une antenne aéroportée ou spatioportée et une surface renvoyant des échos.

Note : L'altimètre radar joue un rôle important dans l'étude des océans à partir de l'espace.

Équivalent étranger : radar altimeter.

antenne active

Forme développée : antenne électronique active.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Télé-détection.

Définition : Antenne dans laquelle sont incorporés des composants électroniques permettant un traitement du signal en temps réel.

Note : Les radars à synthèse d'ouverture utilisent généralement des antennes actives.

Équivalent étranger : active antenna.

astrobiologie, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales-
Astronomie.

Voir : exobiologie.

astroparticule, n.f.

Domaine : Astronomie/Astrophysique.

Définition : Particule libre d'origine naturelle présente dans l'espace.

Note : Les astroparticules - celles qui ont pu être observées comme celles dont certaines théories posent l'existence - proviendraient d'objets célestes plus importants ou se seraient formées lors des premiers instants de l'Univers.

Équivalent étranger : astroparticle.

avion spatial

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Véhicules aérospatiaux.

Définition : Véhicule aérospatial susceptible de relier deux points de la Terre en passant par une phase de vol orbital.

Voir aussi : navette spatiale, véhicule trans-atmosphérique.

Équivalent étranger : aerospace plane, space plane.

Attention : Cette publication **annule et remplace** celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

balise, n.f.

Domaine : Transports-Sciences et techniques spatiales.

Définition : Dispositif doté d'un identificateur, repérable par des moyens appropriés et utilisé à des fins de localisation.

Note : Une balise est située en un point fixe ou mobile et peut fournir des informations particulières selon le domaine d'application.

Voir aussi : radiobalise.

Équivalent étranger : beacon.

balise radioélectrique

Domaine : Transports-Sciences et techniques spatiales.

Voir : radiobalise.

bioconditionnement en circuit fermé

Domaine : Sciences et techniques spatiales/

Vols habités-Technologie spatiale.

Définition : Bioconditionnement spatial réalisé en régénérant, à partir des déchets, des constituants nécessaires à la vie, en particulier l'eau et l'oxygène, et en stockant les résidus.

Voir aussi : bioconditionnement en circuit ouvert, bioconditionnement spatial.

Équivalent étranger : bioregenerative life support, closed-loop environmental control.

bioconditionnement en circuit ouvert

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Vols habités-Technologie spatiale.

Définition : Bioconditionnement spatial réalisé grâce à l'approvisionnement en ressources telles que l'eau, l'oxygène ou la nourriture, et à l'évacuation des déchets.

Voir aussi : bioconditionnement en circuit fermé, bioconditionnement spatial.

Équivalent étranger : open-loop environmental control.

biospationautique, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Vols habités.

Définition : Étude des problèmes biologiques et médicaux liés à la vie de l'Homme dans l'espace.

Équivalent étranger : bioastronautics.

bombe d'essai

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Propulsion-Essais.

Définition : Propulseur d'essai à paroi épaisse utilisé pour tester au sol ses différents constituants.

Équivalent étranger : battleship, heavy case.

bras cryotechnique

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Moyens de lancement.

Définition : Dispositif articulé qui porte la liaison ombilicale utilisée pour remplir, ouiller ou vidanger un réservoir d'ergol cryotechnique.

Note : Le bras cryotechnique assure en outre l'écartement de la liaison ombilicale avant le décollage.

Voir aussi : liaison ombilicale, ouillage.

Équivalent étranger : cryogenic arm.

calque, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Télétection.

Définition : Image satellitaire destinée à être superposée à d'autres représentant la même

scène à la même échelle pour obtenir une image composite.

Voir aussi : superposat.

Équivalent étranger : overlay.

carte satellite

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Télé-détection.

Définition : Carte obtenue à partir de données recueillies par des satellites d'observation, combinées éventuellement avec des données extraites de cartes classiques.

Note :

1. Le terme "carte satellite" peut s'appliquer à la carte d'une planète ou à celle d'un satellite naturel obtenue dans les mêmes conditions.

2. On rencontre fréquemment, dans le langage professionnel, le terme "spatiocarte".

Voir aussi : image satellitaire.

Équivalent étranger : satellite image map, space map.

Attention : Cette publication **annule et remplace** celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

charge hydrique

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Vols habités-Médecine.

Définition : Ingestion d'une solution salée isotonique par un spationaute, quelques heures avant son retour au sol, destinée à ramener son volume sanguin à la valeur normale sur Terre.

Note : La charge hydrique permet d'éviter l'hypotension cérébrale lors du retour sur Terre.

Voir aussi : déconditionnement cardiovasculaire.

Équivalent étranger : fluid loading.

contrôle thermique par rotation

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Thermique.

Voir : régulation thermique par rotation.

créneau orbital

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Radiocommunications.

Définition : Petit arc de l'orbite géostationnaire attribué à un ou plusieurs satellites par la réglementation internationale des radiocommunications.

Note : Cette portion de l'orbite correspond, en 2006, à la distance angulaire de deux degrés, fixée par convention.

Voir aussi : orbite géostationnaire, position

nominale sur orbite, position orbitale.

Équivalent étranger : orbital slot.

déconditionnement cardiovasculaire

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Vols habités-Physiologie.

Définition : Réaction du système cardiovasculaire lors du passage de la pesanteur à l'impe-
santeur et inversement, pouvant entraîner des troubles.

Note : Le déconditionnement cardiovasculaire cesse généralement au bout de quelques jours ; lors du retour sur Terre, il peut entraîner une syncope due à une hypotension cérébrale.

Équivalent étranger : cardiovascular deconditioning.

diffusiomètre radar

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Télé-détection.

Définition : Instrument qui utilise le principe du radar pour mesurer le facteur de rétrodiffusion des surfaces observées.

Voir aussi : facteur de rétrodiffusion.

Équivalent étranger : radar scatterometer.

divergent déployable

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Propulsion.

Définition : Divergent qui peut être allongé en cours de fonctionnement d'un moteur-fusée pour augmenter le rapport de détente de la tuyère.

Voir aussi : divergent.

Équivalent étranger : expandable nozzle, extendable nozzle.

endoatmosphérique, adj.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Défense.

Définition : Relatif à la zone de l'atmosphère terrestre où l'air est suffisamment dense pour avoir un effet sensible sur le mouvement des corps ou sur la propagation des ondes électromagnétiques.

Note : La zone endoatmosphérique inclut l'espace aérien.

Voir aussi : exoatmosphérique.

Équivalent étranger : endo-atmospheric, endoatmospheric.

ensemble de préparation des charges utiles

Abréviation : EPCU.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Infrastructures.

Définition : Ensemble des installations permettant la préparation et le contrôle des satellites ou des sondes spatiales, avant leur mise en place sur un lanceur ou à bord d'une navette spatiale.
Équivalent étranger : payload integration building (PIB), payload integration facility (PIF), payload preparation complex (PPC).

entraînement vestibulaire

Domaine : Sciences et techniques spatiales/ Vols habités.

Définition : Programme d'exercices visant à accroître la résistance de l'organisme aux effets des troubles vestibulaires provoqués par l'impesanteur, par les accélérations et par les rotations autour d'un axe dont la direction peut varier.

Note : L'entraînement vestibulaire consiste à exposer l'organisme à des accélérations angulaires et rectilignes à l'aide de dispositifs ou d'appareils spécifiques, tels qu'une centrifugeuse ou un tabouret tournant.

Voir aussi : centrifugeuse, tabouret tournant.

Équivalent étranger : vestibular training.

exoatmosphérique, adj.

Domaine : Sciences et techniques spatiales- Défense.

Définition : Relatif à la zone de l'atmosphère terrestre où l'air est suffisamment raréfié pour avoir un effet négligeable sur le mouvement des corps ou sur la propagation des ondes électromagnétiques.

Note : L'altitude de la limite inférieure de la zone exoatmosphérique dépend du domaine d'application et de la nature des phénomènes étudiés (elle varie d'une à plusieurs centaines de kilomètres).

Voir aussi : endoatmosphérique, espace extra-atmosphérique.

Équivalent étranger : exo-atmospheric, exoatmospheric.

exobiologie, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales- Astronomie.

Synonyme : astrobiologie, n.f.

Définition : Science qui a pour objet l'étude des possibilités d'existence de formes de vie dans l'Univers, en dehors de la Terre.

Équivalent étranger : astrobiology, exobiology, extraterrestrial biology.

exoplanète, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales- Astronomie.

Définition : Corps céleste analogue à une planète, mais gravitant autour d'une étoile autre que le Soleil.

Note : On trouve aussi l'expression "planète extrasolaire".

Équivalent étranger : exoplanet, extrasolar planet.

facteur de rétrodiffusion

Domaine : Sciences et techniques spatiales/ Radiocommunications-Téledétection.

Définition : Rapport de deux intensités de rayonnement électromagnétique, celle du rayonnement diffusé par un obstacle dans la direction opposée à celle du rayonnement incident, et celle du rayonnement qui serait diffusé dans cette même direction si le rayonnement incident total était diffusé de manière isotrope.

Voir aussi : diffusiomètre radar.

Équivalent étranger : backscattering coefficient.

fenêtre de l'eau

Domaine : Sciences et techniques spatiales/ Électromagnétisme.

Définition : Bande de fréquences, limitée approximativement par la raie de l'hydrogène à 1 400 MHz et par la raie du radical hydroxyle (OH) à 1 720 MHz, et que, en raison de la présence de ces constituants dans le milieu interstellaire, on peut choisir d'explorer en priorité pour rechercher les signaux qui seraient émis dans l'espace extra-atmosphérique par des êtres intelligents.

Note : La locution "fenêtre de l'eau" a été forgée en raison de la présence des éléments constitutifs de l'eau aux limites de cette bande de fréquences.

Équivalent étranger : water hole, waterhole.

fréquence de visite

Domaine : Sciences et techniques spatiales/ Téledétection.

Définition : Nombre de passages dans un intervalle donné de temps, au cours desquels un satellite à défilement peut effectuer des observations d'un même site au sol.

Voir aussi : satellite à défilement.

Équivalent étranger : revisit frequency.

géocroiseur, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Mécanique céleste.

Définition : Corps céleste, tel qu'un astéroïde ou une comète, qui est susceptible d'entrer en collision avec la Terre et de provoquer des effets dévastateurs.

Équivalent étranger : Earth-grazing object, near-Earth object (NEO).

illusion de surpesanteur

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Physiologie.

Définition : Illusion qui se produit lorsque la tête d'un pilote est soumise à une accélération supérieure à celle de la pesanteur au sol (1 g), et qui est due à une mauvaise interprétation du mouvement des otolithes dans l'oreille interne.

Note : On trouve aussi l'expression "illusion d'hypergravité", qui est déconseillée.

Voir aussi : surpesanteur.

Équivalent étranger : g-excess illusion.

illusion oculogyre

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Physiologie.

Définition : Déplacement apparent d'un objet, pour un observateur qui subit une accélération angulaire, dû au déclenchement d'un réflexe vestibulo-oculaire.

Voir aussi : réflexe vestibulo-oculaire.

Équivalent étranger : oculogyral illusion.

imagerie hyperspectrale

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Téledétection.

Définition : Technique d'acquisition simultanée d'images d'une même scène dans un ensemble de bandes spectrales étroites et contiguës, dont le nombre est généralement supérieur à cent.

Note : L'imagerie hyperspectrale fournit une signature spectrale qui permet d'identifier la nature et la composition physicochimique de certaines cibles.

Voir aussi : imagerie multispectrale, signature spectrale.

Équivalent étranger : hyperspectral imagery, hyperspectral imaging.

imagerie multispectrale

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Téledétection.

Définition : Technique d'acquisition simultanée

d'images d'une même scène dans plusieurs bandes spectrales contiguës ou non.

Voir aussi : chambre multibande, imagerie hyperspectrale.

Équivalent étranger : multispectral imagery, multispectral imaging.

imagerie stéréoscopique minute

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Téledétection.

Synonyme : stéréoscopie-minute, n.f.

Définition : Prise de vue au moyen d'un seul instrument d'observation optique embarqué à bord d'un satellite, obtenue en balayant une même scène sous deux angles différents avec un décalage de l'ordre de la minute, permettant ainsi de réaliser une image stéréoscopique lors d'un seul passage.

Équivalent étranger : real-time stereoscopic imagery.

injection sur orbite

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Mécanique du vol-Mécanique spatiale.

Définition : Passage d'un engin spatial de sa trajectoire de lancement à sa première orbite.

Voir aussi : point d'injection.

Équivalent étranger : in-orbit injection, in-orbit insertion.

interférométrie à très grande base

Abréviation : ITGB.

Domaine : Sciences et techniques spatiales-
Astronomie.

Définition : Interférométrie d'ondes électromagnétiques, qui utilise une base déterminée par deux récepteurs distants d'au moins plusieurs milliers de kilomètres.

Note : Deux récepteurs placés sur des satellites en orbite ou sur des stations spatiales permettent d'obtenir des bases d'une longueur très supérieure au diamètre de la Terre et d'augmenter le pouvoir de résolution pour les observations astronomiques.

Équivalent étranger : very long baseline interferometry (VLBI).

lancement en grappe

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Moyens de lancement-Technologie spatiale.

Définition : Lancement multiple de satellites d'une même constellation.

Voir aussi : constellation de satellites, égreneur,

grappe de satellites, lancement multiple.

Équivalent étranger : cluster launch.

lancement multiple

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Moyens de lancement-Technologie spatiale.

Définition : Mise en orbite de plusieurs satellites par un même lanceur.

Voir aussi : lancement en grappe.

Équivalent étranger : multiple launch.

lanceur consommable

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Véhicules aérospatiaux.

Définition : Lanceur qui ne peut être utilisé qu'une seule fois.

Voir aussi : lanceur réutilisable.

Équivalent étranger : expendable launcher, expendable launch vehicle (ELV).

lanceur réutilisable

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Véhicules aérospatiaux.

Définition : Lanceur conçu pour être récupéré ou pour revenir sur Terre par ses propres moyens en vue de servir à d'autres lancements. Voir aussi : lanceur consommable, navette spatiale.

Équivalent étranger : reusable launcher, reusable launch vehicle (RLV).

mal de l'espace

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Vols habités-Médecine.

Définition : Ensemble de symptômes que peuvent présenter en impesanteur l'Homme ou certains animaux.

Note : Les symptômes les plus courants du mal de l'espace sont une désorientation, des nausées, des vomissements, une somnolence, des embarras gastriques bénins.

Équivalent étranger : space motion sickness (SMS), space sickness.

médecine spatiale

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Vols habités-Médecine.

Définition : Branche de la médecine traitant des effets, sur l'Homme ou certains animaux, d'un vol spatial ou d'un séjour sur un astre.

Équivalent étranger : space medicine.

mitigation, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Technologie spatiale.

Définition : Réduction des nuisances créées par les activités spatiales, qui affectent les missions spatiales ou l'environnement terrestre et spatial.

Note : La mitigation s'applique en particulier aux débris spatiaux et aux pollutions.

Voir aussi : débris spatial, passivation.

Équivalent étranger : mitigation.

moteur d'apogée

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Mécanique spatiale-Propulsion.

Définition : Propulseur équipant un satellite, dont la mise en fonctionnement au voisinage de l'apogée communique à celui-ci une impulsion destinée à élever son périégée.

Note : Le moteur d'apogée est utilisé généralement pour obtenir une orbite circulaire à l'altitude de l'apogée.

Voir aussi : allumage à l'apogée, circularisation d'orbite, moteur de périégée, transfert de Hohmann.

Équivalent étranger : apogee boost motor, apogee kick motor, apogee motor.

moteur de périégée

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Mécanique spatiale-Propulsion.

Définition : Propulseur équipant un satellite, dont la mise en fonctionnement au voisinage du périégée communique à celui-ci une impulsion destinée à élever son apogée.

Note : L'altitude du périégée de l'orbite finale reste celle de l'orbite initiale.

Voir aussi : allumage au périégée, moteur d'apogée, transfert de Hohmann.

Équivalent étranger : perigee boost motor, perigee kick motor, perigee motor.

navette spatiale

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Véhicules aérospatiaux.

Définition : Véhicule aérospatial réutilisable, conçu pour assurer différents types de mission en orbite basse et, en particulier, la desserte des stations spatiales.

Voir aussi : avion spatial.

Équivalent étranger : space shuttle.

ouillage, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Moyens de lancement-Propulsion.

Définition : Action destinée à maintenir

constant, par additions successives, le niveau des ergols volatils contenus dans les réservoirs d'un lanceur, jusqu'au décollage de celui-ci.

Équivalent étranger : topping-up.

ovni, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales.

Définition : Phénomène observé dans le ciel, dont la nature et l'origine restent inconnues.

Note : Le terme "ovni" est l'acronyme de l'expression "objet volant non identifié".

Voir aussi : ovniologie.

Équivalent étranger : unidentified flying object (UFO).

ovniologie, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales.

Définition : Étude des ovnis.

Voir aussi : ovni.

Équivalent étranger : ufology.

passivation, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Véhicules spatiaux.

Définition : Ensemble des mesures appliquées en fin de vie à un véhicule spatial pour éviter son explosion dans l'espace et la production intempestive de débris spatiaux.

Voir aussi : débris spatial, mitigation.

Équivalent étranger : passivation.

point de Lagrange

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Mécanique céleste.

Définition : Point de l'espace où le potentiel de la résultante des forces gravitationnelles et inertielles créé par l'ensemble de deux astres présente un maximum ou un minimum.

Note : Les points de Lagrange sont au nombre de cinq, pour tout couple de deux astres. Un corps placé au voisinage de certains de ces points, dits stables, peut dans certaines conditions y demeurer indéfiniment.

Équivalent étranger : Lagrange point, Lagrangian point.

point d'injection

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Mécanique du vol-Mécanique spatiale.

Définition : Point de la trajectoire de lancement où l'ensemble du dernier étage et de la charge utile du lanceur acquiert une vitesse dont la direction et la grandeur sont celles requises pour l'injection sur l'orbite souhaitée.

Voir aussi : injection sur orbite.

Équivalent étranger : injection point, insertion point.

position nominale sur orbite

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Radiocommunications.

Définition : Longitude du centre d'un créneau orbital.

Voir aussi : créneau orbital, position orbitale.

Équivalent étranger : nominal orbital position.

poudre à double base

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Pyrotechnie.

Définition : Substance explosive constituée de deux composants.

Note : Les deux composants peuvent être la nitrocellulose et un ester nitrique liquide, généralement la nitroglycérine.

Équivalent étranger : double-base powder.

propergol composite

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Propulsion.

Définition : Propergol solide constitué par un mélange intime de combustible et de comburant.

Note :

1. L'isolane, l'isolite, le nitalane, la nitramite, le plastolane et la plastolite sont des propergols composites.

2. Le combustible peut être un liant plastique énergétique.

Équivalent étranger : composite propellant.

propergol dopé

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Propulsion-Pyrotechnie.

Définition : Propergol dans lequel a été dispersé un métal pulvérulent, afin d'améliorer ses caractéristiques propulsives.

Note : Le métal pulvérulent joue le rôle de réducteur et augmente la densité des matières éjectées.

Équivalent étranger : metallized propellant.

radarclinométrie, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Téledétection.

Définition : Technique radar consistant à déterminer l'orientation locale d'un terrain par rapport à l'axe d'observation, à partir de la mesure de l'énergie renvoyée par les surfaces élémentaires de la scène observée.

Équivalent étranger : radarelinometry.

radiobalise, n.f.

Domaine : Transports-Sciences et techniques spatiales.

Synonyme : balise radioélectrique.

Définition : Dispositif qui émet des signaux radioélectriques pour permettre sa localisation géographique, et en général son identification, par un système de détection spécifique terrestre ou satellitaire.

Note : Une balise Argos est une radiobalise qui assure à l'aide de satellites la localisation et le suivi d'un mobile (véhicule ou être vivant). Une balise Sarsat est une radiobalise qui émet des signaux de détresse destinés à être retransmis par satellite pour localisation.

Voir aussi : balise.

Équivalent étranger : radio beacon.

réflexe vestibulo-oculaire

Domaine : Sciences et techniques spatiales/ Physiologie.

Définition : Mouvement oculaire réflexe résultant d'une stimulation vestibulaire.

Voir aussi : illusion oculogyre.

Équivalent étranger : oculovestibular reflex, vestibulo-ocular reflex (VOR).

régulation thermique par rotation

Domaine : Sciences et techniques spatiales/ Thermique.

Synonyme : contrôle thermique par rotation.

Définition : Régulation thermique passive d'un véhicule spatial, obtenue en le faisant tourner sur lui-même, de façon à exposer successivement diverses parties de sa structure au rayonnement solaire.

Voir aussi : contrôle thermique.

Équivalent étranger : barbecue mode thermal control.

rentrée atmosphérique

Domaine : Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale.

Définition : Pénétration d'un engin spatial dans l'atmosphère terrestre lors de son retour.

Note : La rentrée atmosphérique est une phase critique caractérisée par une forte décélération, un échauffement important et la coupure des liaisons radioélectriques.

Voir aussi : rentrée balistique, rentrée planée, rentrée semi-balistique.

Équivalent étranger : atmospheric re-entry, re-entry.

rentrée balistique

Domaine : Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol.

Définition : Retour au sol d'un engin spatial s'effectuant sans propulsion ni portance appréciable.

Voir aussi : rentrée atmosphérique.

Équivalent étranger : ballistic re-entry, direct re-entry.

rentrée planée

Domaine : Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol.

Définition : Retour au sol d'un engin spatial dont la configuration aérodynamique crée une portance permettant une phase pilotée sans propulsion jusqu'à l'atterrissage.

Note : Les navettes spatiales américaines effectuent des rentrées planées.

Voir aussi : rentrée atmosphérique.

Équivalent étranger : lifted re-entry, lifting re-entry.

rentrée semibalistique

Domaine : Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol.

Définition : Retour au sol d'un engin spatial s'effectuant sans propulsion et avec une portance faible, suffisante pour allonger la trajectoire, mais ne permettant pas un pilotage aérodynamique.

Note : Les capsules spatiales russes de type Soyouz effectuent des rentrées semibalistiques.

Voir aussi : rentrée atmosphérique.

Équivalent étranger : semi-ballistic re-entry.

spatiabiliser, v.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/ Technologie spatiale.

Définition : Rendre un matériel capable de supporter les conditions telles que les vibrations, les variations de température, le vide et le rayonnement cosmique, auxquelles il sera soumis lors du lancement et dans son environnement spatial.

Note : Il convient de distinguer le verbe "spatiabiliser" du verbe "spatialiser".

Voir aussi : spatialiser.

Équivalent étranger : space-rate (to).

spatialiser, v.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/ Technologie spatiale.

Définition : Envoyer dans l'espace.

Note : Il convient de distinguer le verbe "spatialiser" du verbe "spatiabiliser".

Voir aussi : spatiabiliser.

Équivalent étranger : send into space (to).

stéréoscopie-minute, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Télétection.

Voir : imagerie stéréoscopique minute.

structure gonflable

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Technologie spatiale.

Définition : Structure spatiale ou élément de structure spatiale réalisés à partir d'un matériau souple et destinés à se déployer dans l'espace grâce à un système de gonflage, pour constituer une grande structure rigide de faible masse.

Équivalent étranger : inflatable structure.

superposat, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Télétection.

Définition : Image satellitaire composite obtenue par superposition de calques.

Voir aussi : calque.

Équivalent étranger : map overlay.

télé-expérience, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Vols habités.

Définition : Mise en œuvre d'un ensemble de moyens permettant à un spécialiste au sol de

travailler en interaction avec un spationaute réalisant une expérience en orbite.

Note : L'emploi en ce sens du terme "téléscience" est impropre.

Équivalent étranger : telescience experiment.

timbrage, n.m. (langage professionnel)

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Essais.

Définition : Essai de certification technique consistant à appliquer à une enceinte, telle qu'un réservoir ou une enveloppe de moteur-fusée, une pression spécifiée supérieure à sa pression d'utilisation, pendant une durée donnée.

Équivalent étranger : pressurization test, proof-pressure test.

vol en formation

Domaine : Sciences et techniques spatiales/
Mécanique spatiale.

Définition : Maintien à des positions rapprochées sur une même orbite de plusieurs satellites à défilement équipés d'instruments concourant à une même mission.

Note : Le vol en formation permet, par exemple, de combiner les données de mesure fournies par plusieurs capteurs pour obtenir des résultats comparables à ceux que l'on obtiendrait au moyen d'un capteur de grande dimension.

Équivalent étranger : formation flight, formation flying.

(voir tableaux pages suivantes)

II - Table d'équivalence**A - Termes étrangers**

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|---|---|--|
| active antenna | Sciences et techniques spatiales/ Téledétection | antenne active, antenne électronique active |
| aerospace plane, space plane | Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux | avion spatial |
| apogee boost motor, apogee kick motor, apogee motor | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale-Propulsion | moteur d'apogée |
| apogee ignition | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale-Propulsion | allumage à l'apogée |
| apogee kick motor, apogee boost motor, apogee motor | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale-Propulsion | moteur d'apogée |
| astrobiology, exobiology, extraterrestrial biology | Sciences et techniques spatiales- Astronomie | exobiologie, n.f., astrobiologie, n.f. |
| astroparticle | Astronomie/Astrophysique | astroparticule, n.f. |
| atmospheric re-entry, re-entry | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale | rentrée atmosphérique |
| backscattering coefficient | Sciences et techniques spatiales/ Radiocommunications- Téledétection | facteur de rétrodiffusion |
| ballistic re-entry, direct re-entry | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol | rentrée balistique |
| barbecue mode thermal control | Sciences et techniques spatiales/ Thermique | régulation thermique par rotation, contrôle thermique par rotation |
| battleship, heavy case | Sciences et techniques spatiales/ Propulsion-Essais | bombe d'essai |
| beacon | Transports-Sciences et tech- niques spatiales | balise, n.f. |
| bioastronautics | Sciences et techniques spatiales/ Vols habités | biospationautique, n.f. |
| bioregenerative life support, closed-loop environmental control | Sciences et techniques spatiales/ Vols habités-Technologie spatiale | bioconditionnement en circuit fermé |
| cardiovascular deconditioning | Sciences et techniques spatiales/ Vols habités-Physiologie | déconditionnement cardio- vasculaire |
| closed-loop environmental control, bioregenerative life support | Sciences et techniques spatiales/ Vols habités-Technologie spatiale | bioconditionnement en circuit fermé |
| cluster launch | Sciences et techniques spatiales/ Moyens de lancement- Technologie spatiale | lancement en grappe |
| composite propellant | Sciences et techniques spatiales/ Propulsion | propergol composite |
| cryogenic arm | Sciences et techniques spatiales/ Moyens de lancement | bras cryotechnique |
| direct re-entry, ballistic re-entry | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol | rentrée balistique |

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|---|---|---|
| double-base powder | Sciences et techniques spatiales/ Pyrotechnie | poudre à double base |
| Earth-grazing object, near-Earth object (NEO) | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste | géocroiseur, n.m. |
| endo-atmospheric, endoatmospheric | Sciences et techniques spatiales- Défense | endoatmosphérique, adj. |
| exo-atmospheric, exoatmospheric | Sciences et techniques spatiales- Défense | exoatmosphérique, adj. |
| exobiology, astrobiology, extraterrestrial biology | Sciences et techniques spatiales- Astronomie | exobiologie, n.f., astrobiologie, n.f. |
| exoplanet, extrasolar planet | Sciences et techniques spatiales- Astronomie | exoplanète, n.f. |
| expandable nozzle, extendable nozzle | Sciences et techniques spatiales/ Propulsion | divergent déployable |
| expendable launcher, expendable launch vehicle (ELV) | Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux | lanceur consommable |
| extendable nozzle, expandable nozzle | Sciences et techniques spatiales/ Propulsion | divergent déployable |
| extrasolar planet, exoplanet | Sciences et techniques spatiales- Astronomie | exoplanète, n.f. |
| extraterrestrial biology, astrobiology, exobiology | Sciences et techniques spatiales- Astronomie | exobiologie, n.f., astrobiologie, n.f. |
| fluid loading | Sciences et techniques spatiales/ Vols habités-Médecine | charge hydrique |
| formation flight, formation flying | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale | vol en formation |
| g-excess illusion | Sciences et techniques spatiales/ Physiologie | illusion de surpesanteur |
| heavy case, battleship | Sciences et techniques spatiales/ Propulsion-Essais | bombe d'essai |
| hypergravity | Sciences et techniques spatiales/ Physique | surpesanteur, n.f. |
| hyperspectral imagery, hyperspectral imaging | Sciences et techniques spatiales/ Téledétection | imagerie hyperspectrale |
| inflatable structure | Sciences et techniques spatiales/ Technologie spatiale | structure gonflable |
| injection point, insertion point | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol-Mécanique spatiale | point d'injection |
| in-orbit injection, in-orbit insertion | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol-Mécanique spatiale | injection sur orbite |
| insertion point, injection point | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol-Mécanique spatiale | point d'injection |
| Lagrange point, Lagrangian point | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste | point de Lagrange |
| lifted re-entry, lifting re-entry | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol | rentrée planée |

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|--|---|--|
| map overlay | Sciences et techniques spatiales/ Télétection | superposat, n.m. |
| metallized propellant | Sciences et techniques spatiales/ Propulsion-Pyrotechnie | propergol dopé |
| mitigation | Sciences et techniques spatiales/ Technologie spatiale | mitigation, n.f. |
| multiple launch | Sciences et techniques spatiales/ Moyens de lancement- Technologie spatiale | lancement multiple |
| multispectral imagery, multispectral imaging | Sciences et techniques spatiales/ Télétection | imagerie multispectrale |
| near-Earth object (NEO), Earth-grazing object | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste | géocroiseur, n.m. |
| nominal orbital position | Sciences et techniques spatiales/ Radiocommunications | position nominale sur orbite |
| oculogyral illusion | Sciences et techniques spatiales/ Physiologie | illusion oculogyre |
| oculovestibular reflex, vestibulo-ocular reflex (VOR) | Sciences et techniques spatiales/ Physiologie | réflexe vestibulo-oculaire |
| open-loop environmental control | Sciences et techniques spatiales/ Vols habités-Technologie spatiale | bioconditionnement en circuit ouvert |
| orbital slot | Sciences et techniques spatiales/ Radiocommunications | créneau orbital |
| overlay | Sciences et techniques spatiales/ Télétection | calque, n.m. |
| passivation | Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux | passivation, n.f. |
| payload integration building (PIB), payload integration facility (PIF), payload preparation complex (PPC) | Sciences et techniques spatiales/ Infrastructures | ensemble de préparation des charges utiles (EPCU) |
| perigee boost motor, perigee kick motor, perigee motor | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale-Propulsion | moteur de périgée |
| perigee ignition | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale-Propulsion | allumage au périgée |
| perigee kick motor, perigee boost motor, perigee motor | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale-Propulsion | moteur de périgée |
| pressurization test, proof-pressure test | Sciences et techniques spatiales/ Essais | timbrage, n.m. (langage professionnel) |
| radar altimeter | Sciences et techniques spatiales/ Télétection | altimètre radar |
| radarclinometry | Sciences et techniques spatiales/ Télétection | radarclinométrie, n.f. |
| radar scatterometer | Sciences et techniques spatiales/ Télétection | diffusiomètre radar |
| radio beacon | Transports-Sciences et tech- niques spatiales. | radiobalise, n.f., balise radio- électrique |

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|---|---|--|
| real-time stereoscopic imagery | Sciences et techniques spatiales/ Téledétection | imagerie stéréoscopique minute, stéréoscopie-minute, n.f. |
| re-entry, atmospheric re-entry | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale | rentrée atmosphérique |
| reusable launcher, reusable launch vehicle (RLV) | Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux | lanceur réutilisable |
| revisit frequency | Sciences et techniques spatiales/ Téledétection | fréquence de visite |
| satellite image map, space map | Sciences et techniques spatiales/ Téledétection | carte satellite |
| semi-ballistic re-entry | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol | rentrée semibalistique |
| send into space (to) | Sciences et techniques spatiales/ Technologie spatiale | spatialiser, v. |
| space map, satellite image map | Sciences et techniques spatiales/ Téledétection | carte satellite |
| space medicine | Sciences et techniques spatiales/ Vols habités-Médecine | médecine spatiale |
| space motion sickness (SMS), space sickness | Sciences et techniques spatiales/ Vols habités-Médecine | mal de l'espace |
| space plane, aerospace plane | Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux | avion spatial |
| space-rate (to) | Sciences et techniques spatiales/ Technologie spatiale | spatiabiliser, v. |
| space shuttle | Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux | navette spatiale |
| space sickness, space motion sickness (SMS) | Sciences et techniques spatiales/ Vols habités-Médecine | mal de l'espace |
| subgravity | Sciences et techniques spatiales/ Physique | sous-pesanteur, n.f., pesanteur réduite |
| telescience experiment | Sciences et techniques spatiales/ Vols habités | télé-expérience, n.f. |
| topping-up | Sciences et techniques spatiales/ Moyens de lancement- Propulsion | ouillage, n.m. |
| ufology | Sciences et techniques spatiales | ovnologie, n.f. |
| unidentified flying object (UFO) | Sciences et techniques spatiales | ovni, n.m. |
| very long baseline interferometry (VLBI) | Sciences et techniques spatiales- Astronomie | interférométrie à très grande base (ITGB) |
| vestibular training | Sciences et techniques spatiales/ Vols habités | entraînement vestibulaire |
| vestibulo-ocular reflex (VOR), oculovestibular reflex | Sciences et techniques spatiales/ Physiologie | réflexe vestibulo-oculaire |
| water hole, waterhole | Sciences et techniques spatiales/ Électromagnétisme | fenêtre de l'eau |

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

B - Termes français

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|--|--|--|
| allumage à l'apogée | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale-Propulsion | apogee ignition |
| allumage au périégée | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale-Propulsion | perigee ignition |
| altimètre radar | Sciences et techniques spatiales/ Téledétection | radar altimeter |
| antenne active, antenne électronique active | Sciences et techniques spatiales/ Téledétection | active antenna |
| astrobiologie, n.f., exobiologie, n.f. | Sciences et techniques spatiales- Astronomie | astrobiology, exobiology, extraterrestrial biology |
| astroparticule, n.f. | Astronomie/Astrophysique | astroparticle |
| avion spatial | Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux | aerospace plane, space plane |
| balise, n.f. | Transports-Sciences et techniques spatiales | beacon |
| balise radioélectrique, radiobalise, n.f. | Transports-Sciences et techniques spatiales | radio beacon |
| bioconditionnement en circuit fermé | Sciences et techniques spatiales/ Vols habités-Technologie spatiale | bioregenerative life support, closed-loop environmental control |
| bioconditionnement en circuit ouvert | Sciences et techniques spatiales/ Vols habités-Technologie spatiale | open-loop environmental control |
| biospationautique, n.f. | Sciences et techniques spatiales/ Vols habités | bioastronautics |
| bombe d'essai | Sciences et techniques spatiales/ Propulsion-Essais | battleship, heavy case |
| bras cryotechnique | Sciences et techniques spatiales/ Moyens de lancement | cryogenic arm |
| calque, n.m. | Sciences et techniques spatiales/ Téledétection | overlay |
| carte satellite | Sciences et techniques spatiales/ Téledétection | satellite image map, space map |
| charge hydrique | Sciences et techniques spatiales/ Vols habités-Médecine | fluid loading |
| contrôle thermique par rotation, régulation thermique par rotation | Sciences et techniques spatiales/ Thermique | barbecue mode thermal control |
| créneau orbital | Sciences et techniques spatiales/ Radiocommunications | orbital slot |
| déconditionnement cardiovasculaire | Sciences et techniques spatiales/ Vols habités-Physiologie | cardiovascular deconditioning |
| diffusiomètre radar | Sciences et techniques spatiales/ Téledétection | radar scatterometer |
| divergent déployable | Sciences et techniques spatiales/ Propulsion | expandable nozzle, extendable nozzle |
| endoatmosphérique, adj. | Sciences et techniques spatiales- Défense | endo-atmospheric, endoatmospheric |

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|---|---|---|
| ensemble de préparation des charges utiles (EPCU) | Sciences et techniques spatiales/ Infrastructures | payload integration building (PIB), payload integration facility (PIF), payload preparation complex (PPC) |
| entraînement vestibulaire | Sciences et techniques spatiales/ Vols habités | vestibular training |
| exoatmosphérique, adj. | Sciences et techniques spatiales- Défense | exo-atmospheric, exoatmospheric |
| exobiologie, n.f., astrobiologie, n.f. | Sciences et techniques spatiales- Astronomie | astrobiology, exobiology, extraterrestrial biology |
| exoplanète, n.f. | Sciences et techniques spatiales- Astronomie | exoplanet, extrasolar planet |
| facteur de rétrodiffusion | Sciences et techniques spatiales/ Radiocommunications- Téledétection | backscattering coefficient |
| fenêtre de l'eau | Sciences et techniques spatiales/ Électromagnétisme | water hole, waterhole |
| fréquence de visite | Sciences et techniques spatiales/ Téledétection | revisit frequency |
| géocroiseur, n.m. | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste | Earth-grazing object, near-Earth object (NEO) |
| illusion de surpesanteur | Sciences et techniques spatiales/ Physiologie | g-excess illusion |
| illusion oculogyre | Sciences et techniques spatiales/ Physiologie | oculogyral illusion |
| imagerie hyperspectrale | Sciences et techniques spatiales/ Téledétection | hyperspectral imagery, hyperspectral imaging |
| imagerie multispectrale | Sciences et techniques spatiales/ Téledétection | multispectral imagery, multispectral imaging |
| imagerie stéréoscopique minute, stéréoscopie-minute, n.f. | Sciences et techniques spatiales/ Téledétection | real-time stereoscopic imagery |
| injection sur orbite | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol-Mécanique spatiale | in-orbit injection, in-orbit insertion |
| interférométrie à très grande base (ITGB) | Sciences et techniques spatiales- Astronomie | very long baseline interferometry (VLBI) |
| lancement en grappe | Sciences et techniques spatiales/ Moyens de lancement- Technologie spatiale | cluster launch |
| lancement multiple | Sciences et techniques spatiales/ Moyens de lancement- Technologie spatiale | multiple launch |
| lanceur consommable | Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux | expendable launcher, expendable launch vehicle (ELV) |
| lanceur réutilisable | Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux | reusable launcher, reusable launch vehicle (RLV) |
| mal de l'espace | Sciences et techniques spatiales/ Vols habités-Médecine | space motion sickness (SMS), space sickness |
| médecine spatiale | Sciences et techniques spatiales/ Vols habités-Médecine | space medicine |

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|---|---|---|
| mitigation, n.f. | Sciences et techniques spatiales/ Technologie spatiale | mitigation |
| moteur d'apogée | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale-Propulsion | apogee boost motor, apogee kick motor, apogee motor |
| moteur de périgée | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale-Propulsion | perigee boost motor, perigee kick motor, perigee motor |
| navette spatiale | Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux | space shuttle |
| ouillage, n.m. | Sciences et techniques spatiales/ Moyens de lancement- Propulsion | topping-up |
| ovni, n.m. | Sciences et techniques spatiales | unidentified flying object (UFO) |
| ovnologie, n.f. | Sciences et techniques spatiales | ufology |
| passivation, n.f. | Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux | passivation |
| pesanteur réduite, sous-pesanteur, n.f. | Sciences et techniques spatiales/ Physique | subgravity |
| point de Lagrange | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste | Lagrange point, Lagrangian point |
| point d'injection | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol-Mécanique spatiale | injection point, insertion point |
| position nominale sur orbite | Sciences et techniques spatiales/ Radiocommunications | nominal orbital position |
| poudre à double base | Sciences et techniques spatiales/ Pyrotechnie | double-base powder |
| propergol composite | Sciences et techniques spatiales/ Propulsion | composite propellant |
| propergol dopé | Sciences et techniques spatiales/ Propulsion-Pyrotechnie | metallized propellant |
| radarclinométrie, n.f. | Sciences et techniques spatiales/ Télé-détection | radarclinometry |
| radiobalise, n.f., balise radio- électrique | Transports-Sciences et tech- niques spatiales | radio beacon |
| réflexe vestibulo-oculaire | Sciences et techniques spatiales/ Physiologie | oculovestibular reflex, vestibulo-ocular reflex (VOR) |
| régulation thermique par rotation, contrôle thermique par rotation | Sciences et techniques spatiales/ Thermique | barbecue mode thermal control |
| rentrée atmosphérique | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale | atmospheric re-entry, re-entry |
| rentrée balistique | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol | ballistic re-entry, direct re-entry |
| rentrée planée | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol | lifted re-entry, lifting re-entry |
| rentrée semibalistique | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol | semi-ballistic re-entry |
| sous-pesanteur, n.f., pesanteur réduite | Sciences et techniques spatiales/ Physique | subgravity |

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|--|---|---|
| spatiabiliser, v. | Sciences et techniques spatiales/ Technologie spatiale | space-rate (to) |
| spatialiser, v. | Sciences et techniques spatiales/ Technologie spatiale | send into space (to) |
| stéréoscopie-minute, n.f., imagerie stéréoscopique minute | Sciences et techniques spatiales/ Téledétection | real-time stereoscopic imagery |
| structure gonflable | Sciences et techniques spatiales/ Technologie spatiale | inflatable structure |
| superposat, n.m. | Sciences et techniques spatiales/ Téledétection | map overlay |
| surpesanteur, n.f. | Sciences et techniques spatiales/ Physique | hypergravity |
| télé-expérience, n.f. | Sciences et techniques spatiales/ Vols habités | telescience experiment |
| timbrage, n.m. (langage professionnel) | Sciences et techniques spatiales/ Essais | pressurization test, proof-pressure test |
| vol en formation | Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale | formation flight, formation flying |
| <i>(1) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).</i> | | |
| <i>(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.</i> | | |

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

**ORIENTATION
ACTIVE**

NOR : MENE0800082C
RLR : 523-0

**CIRCULAIRE N°2008-013
DU 22-1-2008**

**MEN
DGESCO B2-1
ESR - DGES B1-3**

Orientation des futurs bacheliers vers l'enseignement supérieur en vue de la rentrée 2008 : modalités spécifiques aux lycées

*Réf. : L. n° 2005-380 du 23-4-2005 ; L. n° 2007-1199
du 10-8-2007*

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie,
chancelières et chanceliers des universités ; aux inspec-
trices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs
des services départementaux de l'éducation nationale ;
aux proviseuses et proviseurs*

■ La réussite des étudiants implique qu'ils puissent choisir en toute connaissance de cause la filière ou la voie qui correspond le mieux à leurs aptitudes et à leurs goûts. C'est la condition pour atteindre l'objectif de conduire 50 % des jeunes vers un diplôme de l'enseignement supérieur et leur donner des formations qualifiantes qui leur assurent un avenir professionnel.

Il importe que l'accueil des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur soit préparé par une action déterminée d'information, de conseil et d'orientation menée de façon concertée par les établissements d'enseignement supérieur et les lycées.

Par ailleurs, une attention particulière doit être portée aux lycéens handicapés pour les aider à formuler leurs projets d'études supérieures.

En complément des dispositions de la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 21 décembre 2007 (présentée en annexe), les modalités suivantes s'appliquent plus particulièrement aux lycées.

I - L'accompagnement à l'orientation des élèves dans les lycées durant l'année de terminale

Conformément au décret du 23 mai 2006, l'information sur l'orientation fait l'objet d'un programme annuel ou pluriannuel approuvé par le conseil d'administration des lycées. Ce programme comportera un volet relatif à l'orientation active vers l'enseignement supérieur et renforçant les actions d'information à destination des élèves des classes de terminale. En cohérence avec le calendrier concerté au niveau académique, **une réunion du conseil de classe de terminale** sera consacrée à l'orientation. Tout en laissant l'initiative des modalités d'organisation de ce conseil à l'établissement, il paraît souhaitable que le conseil de classe concerné soit celui du deuxième trimestre.

À cet effet, un document de dialogue sera réalisé dans l'établissement sur lequel seront portées à la connaissance du conseil les intentions de l'élève. Les parents seront associés à ce dialogue. Le conseil donnera, sous la présidence du chef d'établissement ou de son représentant, un avis à chaque lycéen sur ses intentions d'orientation post-baccalauréat. Cet avis n'a valeur que de

conseil destiné à éclairer les choix de l'élève, qui pourra solliciter l'accompagnement du professeur principal dans les démarches à entreprendre ou la constitution des dossiers. Par ailleurs, cet avis indicatif ne fait pas obstacle et ne se substitue pas aux procédures prévues pour les CPGE, les STS ou encore les sections d'IUT.

Les proviseurs de lycées veilleront à ce que tout élève de classe terminale qui envisage de poursuivre des études à l'université soit parfaitement informé de la nécessité de déposer à temps son ou ses dossiers de préinscription.

II - La concertation entre les universités et les lycées

La concertation entre les universités et les lycées portera en particulier sur la coordination des actions d'information et d'orientation et sur l'articulation des calendriers des procédures universitaires et scolaires. Il conviendra d'être attentif à ce que la période d'ouverture des préinscriptions soit suffisante pour permettre à chaque lycéen de tirer parti des éventuelles suggestions de modification de choix qui seront formulées de manière constructive pour l'élève.

L'information donnée aux élèves, ainsi qu'à leurs parents, plus particulièrement concernant l'offre de formation, devra être aussi harmonisée et lisible que possible. Cette information sera personnalisée et s'adressera au lycéen en tenant compte de la série - ou spécialité - du baccalauréat dans laquelle il se présente. Elle s'appuiera sur les indicateurs disponibles, en particulier ceux établis par les établissements d'enseignement supérieur, concernant les capacités d'accueil, les taux de réussite et d'insertion professionnelle de leurs formations.

Les universités veilleront à assurer l'information des enseignants des lycées sur leurs filières de formation. Cet effort nouveau, prenant appui sur les initiatives existantes - portes ouvertes, salons, forum, semaines de l'orientation - appelle à une programmation concertée associant l'ensemble des acteurs, et déclinée localement.

La communication d'informations entre les élèves et les universités pourra s'appuyer sur tout support dématérialisé et sur des rendez-

vous personnalisés pour les élèves. Par ailleurs, toutes les fois que cela sera possible, un dispositif de liaison permanent entre les lycées et les universités, pouvant inclure la désignation de référents, devra être encouragé.

III - Un pilotage académique renforcé

Le pilotage académique doit s'appuyer sur une commission de coordination académique des formations post-baccalauréat que le recteur mettra en place et présidera. Cette commission rassemblera notamment les présidents d'université, des proviseurs de lycées et les principaux acteurs impliqués dans la démarche d'orientation. Elle associera à son travail des lycéens du CAVL et des étudiants. Elle coordonnera la mise en œuvre des procédures d'admission et en évaluera les résultats.

La formation des enseignants des lycées dans leur rôle d'accompagnement et de conseil appelle une adaptation rapide des plans académiques de formation, auxquels seront associées les universités.

Le recteur assurera un suivi de la mise en œuvre du décret n°95-665 du 9 mai 1995 modifié relatif au règlement général du brevet de technicien supérieur. Il veillera en particulier à ce que les commissions chargées d'étudier les demandes d'admission en section de technicien supérieur (STS) réservent un examen prioritaire aux demandes présentées par les bacheliers technologiques. L'admission en STS est par ailleurs de droit pour les bacheliers technologiques ou professionnels qui ont obtenu la même année une mention "bien" ou "très bien" à l'examen. En effet, si le baccalauréat professionnel constitue avant tout un diplôme qualifiant pour l'entrée dans la vie active, les bacheliers professionnels qui souhaiteraient s'engager dans des études supérieures ont vocation à être accueillis dans les STS, qui leur offrent l'encadrement le mieux adapté à leur parcours antérieur.

Enfin, les IUT, auxquels ont accès tous les titulaires d'un baccalauréat, sont appelés à accueillir un plus grand nombre de bacheliers technologiques, afin que puisse être atteint l'objectif de porter à 50% d'une classe d'âge le taux de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

(suite
de la
page
242)

Les recteurs rendront compte avant la fin de l'année civile du dispositif de concertation et de pilotage retenu pour leur académie, ainsi que, régulièrement, de la mise en œuvre de l'ensemble du dispositif d'orientation active, sous le double timbre ci-contre. Ils effectueront notamment un point d'étape au début du mois d'avril, à l'issue de la phase de recensement des vœux. Ils informeront enfin, selon la même

périodicité, le délégué interministériel à l'orientation, chargé d'une mission de suivi de cette opération.

Le ministre de l'éducation nationale

Xavier DARCOS

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche

Valérie PECRESSE

A n n e x e

PRÉINSCRIPTION-ORIENTATION ACTIVE

Circulaire du 21-12-2007

*La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche*

*aux présidentes et présidents d'université ; aux rectrices
et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des
universités*

L'article L. 612-3 du code de l'éducation dispose que "... **Tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix**, sous réserve d'avoir, au préalable, sollicité une préinscription lui permettant de bénéficier du dispositif d'information et d'orientation dudit établissement, qui doit être établi en concertation avec les lycées...".

Ce même article rappelle que la première année du cursus licence est ouverte à tous les titulaires du baccalauréat, premier grade universitaire, et à ceux qui ont obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade.

La présente circulaire a pour objet d'accompagner le lycéen dans la démarche de préinscription pour laquelle l'élève demeure libre, en tout état de cause, du choix de l'établissement et de la filière. Ces principes et ces droits seront rappelés au lycéen pendant toute la procédure d'orientation active.

La préinscription, qui s'applique dès la rentrée 2008-2009, conjugue :

- d'une part, une procédure au moyen de laquelle le candidat - qui est, dans la plupart des

cas, élève de classe de terminale - exprime un ou plusieurs vœux ;

- d'autre part, un dispositif d'orientation.

S'agissant de la procédure de recueil et de traitement des vœux des candidats pour l'accès aux différentes filières de l'enseignement supérieur, j'ai souhaité généraliser l'usage de l'application "Admission postbac". Cet outil sera utilisé en vue de la prochaine rentrée 2008, pour l'ensemble des classes préparatoires aux grandes écoles, les instituts nationaux de sciences appliquées (INSA), les universités de technologie, les sections de techniciens supérieurs ainsi que les universités de plus de la moitié des académies. Il sera généralisé à toutes les académies et formations supérieures pour la rentrée 2009.

Le dispositif d'orientation active se situe dans la lignée des expérimentations qui ont été en 2007 conduites par 67 universités en vue de la préparation de la rentrée universitaire 2007-2008. Ce dispositif constitue un élément essentiel du plan **Réussite en licence**, dans la mesure où il permet à l'établissement d'accueil non seulement d'éclairer le choix de chaque élève en lui fournissant des éléments d'appréciation objectifs mais également de mieux connaître le profil de ses futurs étudiants et d'adapter sa pédagogie en conséquence afin de leur offrir les meilleures chances de réussite.

On sait en effet que chaque année un trop grand nombre d'étudiants s'engagent dans un cursus

universitaire auquel ils sont insuffisamment préparés, dont ils ne connaissent pas les exigences ou qui offre un nombre restreint de débouchés.

1 - Objectif de l'orientation active

La procédure d'orientation active ouvre un nouveau droit pour les lycéens. Son objectif est de permettre aux lycéens de choisir, notamment grâce aux informations qui leur seront fournies par des enseignants-chercheurs, des étudiants ou des professionnels de l'orientation désignés par leur université pour les représenter, les filières de formation dans lesquelles ils vont s'engager.

Cette démarche doit permettre d'informer objectivement les lycéens sur le contenu et les débouchés des filières qu'ils souhaitent intégrer, ainsi que des perspectives d'insertion professionnelle plus ou moins grandes selon les secteurs d'activités et des différents métiers auxquelles elles peuvent conduire.

L'orientation active remplit une fonction de conseil : elle consiste à demander à l'université d'examiner le dossier du futur étudiant au vu de son projet, de son parcours scolaire et des exigences du cursus dans lequel il souhaite s'inscrire, afin de conforter son choix initial ou de lui conseiller une filière mieux adaptée de nature à favoriser sa réussite.

2 - Généralisation du dispositif d'orientation active

Pour assurer la réussite de cette opération, les établissements veilleront à ce que leur offre de formation soit aisément accessible tant sur le **Portail étudiant** que sur leur propre site ou sur d'autres supports et aussi lisible que possible pour des élèves qui, pour beaucoup d'entre eux, ne maîtrisent pas les codes académiques. Ils veilleront également à communiquer les taux de réussite et les taux d'insertion professionnelle de leurs formations, y compris en fonction des filières par la mise à disposition d'informations appropriées aux élèves et à leurs familles, conformément aux dispositions de l'article L. 612-1 du code de l'éducation. Ils préciseront également leurs capacités d'accueil.

La démarche d'orientation active concerne l'ensemble de l'offre de formation et est organisée autour de deux principes :

- Tout élève de classe terminale qui envisage de poursuivre des études à l'université fournit auprès du ou des établissement(s) de son choix un dossier de préinscription précisant son ou ses choix d'orientation. Ce dossier sera unique quel que soit le type de filière retenu (CPGE, IUT, BTS, université etc) dans 15 académies dès la rentrée 2008 et généralisé dans toutes les académies à partir de la rentrée 2009.
 - Il comporte des éléments tels que les notes et appréciations des trimestres de l'année de première et du premier trimestre de terminale ainsi que le projet professionnel de l'intéressé. Il précise en outre la mention de la (des) licence(s) dans laquelle (lesquelles) l'élève souhaite s'inscrire ainsi que, le cas échéant, les autres filières qu'il envisage. L'examen du dossier de l'élève se fera au regard du parcours scolaire mais aussi en fonction de son projet professionnel. L'avis qui lui sera donné n'aura d'autre valeur qu'un conseil. Par nature, l'établissement ne peut pas refuser un dossier de préinscription.
 - Le dossier est mis à la disposition des élèves dès le début du deuxième trimestre de l'année de terminale. Une fois rempli, il est transmis aux établissements d'enseignement supérieur retenus afin que ceux-ci adressent à l'élève leurs recommandations et avis. La procédure correspondante doit se dérouler avant le recensement des vœux en vue de l'inscription dans diverses filières de l'enseignement supérieur. Il est en effet important que les deux procédures (orientation active, débouchant sur des préconisations d'orientation, d'une part, recensement des vœux, débouchant sur l'inscription dans un établissement, d'autre part) ne se perturbent pas mutuellement, même si elles doivent évidemment s'articuler étroitement l'une avec l'autre.
 - Dans la même période, un conseil de classe d'orientation étudie les choix de l'élève et émet un avis sur ces choix, qui est transmis à l'élève pour servir de fondement à sa réflexion et à son choix définitif.
- Pour les établissements qui utilisent ou vont utiliser le portail "Admission postbac" dès la rentrée 2008, je précise que cette application

met à leur disposition, s'ils le souhaitent, deux modules supports de l'orientation active. Ceux-ci sont paramétrables et assurent notamment la transmission des informations nécessaires à l'université et des réponses de cette dernière à l'élève (conseil d'orientation, proposition d'entretien, etc.). Le premier de ces modules est ouvert entre janvier et mars, soit avant l'établissement définitif de la liste des vœux ; le second entre avril et mai, soit avant l'établissement définitif du classement des vœux.

Pour les établissements qui n'utiliseront l'outil "Admission postbac" qu'à la rentrée 2009 la procédure d'orientation active doit impérativement être terminée avant la date définitive de recensement des vœux.

S'il appartient bien entendu à chaque établissement de retenir les options qui lui paraissent les plus appropriées pour mener à bien cette démarche d'orientation, il importe de favoriser la lisibilité et l'efficacité de l'opération au niveau académique par des choix cohérents, notamment en ce qui concerne les calendriers et les procédures. Le pilotage académique doit s'appuyer sur une commission de coordination académique des formations post-baccalauréat que le recteur mettra en place et présidera. Cette commission rassemblera, notamment, les présidents d'université, des viseurs de lycées, les principaux acteurs impliqués dans l'offre de formation disponible sur tout le territoire de l'académie ainsi que des professionnels de l'orientation. Elle associera à son travail des lycéens et des étudiants. Elle coordonnera la mise en œuvre des procédures d'admission et en évaluera les résultats. Pour les filières IUT et STS, elle définira les priorités et conditions d'utilisation des places disponibles. Il est à noter que les IUT, auxquels ont accès tous les titulaires d'un baccalauréat, sont appelés à accueillir un plus grand nombre de bacheliers technologiques, afin que puisse être atteint l'objectif de porter à 50% d'une classe d'âge le taux de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

3 - Examen des dossiers

Les universités, dans le cadre de leur autonomie, organisent l'orientation active en mobilisant

leurs composantes et leurs services, tel que le SCUIO.

Il appartient aux établissements de définir le nombre, la composition et le mode de fonctionnement des commissions qu'ils entendent créer pour le traitement des dossiers.

L'examen de ceux-ci peut conduire, dans les cas où cela apparaîtrait nécessaire, à proposer à l'élève un entretien individualisé ou une information collective. Les entretiens individuels tiennent une place essentielle dans le dispositif pour certains étudiants afin de les accompagner dans leur orientation et ceux-ci se tiennent suffisamment tôt dans l'année pour permettre un choix éclairé.

En tout état de cause, il appartient aux universités d'adresser à l'élève une réponse sous la forme :

- 1) soit d'un encouragement à s'inscrire dans la (les) filière(s) souhaitée(s) ;
- 2) soit d'une recommandation à infléchir ses vœux, en envisageant une mention de licence correspondant mieux à son parcours scolaire et à son projet professionnel ;
- 3) soit d'une information précise conduisant à recommander d'autres filières qui lui offriront de meilleures chances de réussite.

L'établissement pourrait utilement accompagner toute recommandation faite à l'élève d'infléchir ses vœux ou de s'inscrire dans une autre filière, d'une information sur les compléments de formation indispensables qu'il lui serait nécessaire de suivre s'il maintenait son choix initial. La réponse de l'établissement adressée à l'élève rappellera les dispositions de l'article L. 612-3 du code de l'éducation.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'exprimer un conseil d'orientation sous la forme d'un avis personnalisé. Vous veillerez à prendre les précautions utiles pour que les préconisations ne puissent en aucun cas être interprétées par le lycéen comme un refus d'inscription ou comme la mise en place d'un processus de sélection mais bien comme une aide à la décision de l'intéressé.

Quelle que soit la recommandation de l'université, l'élève restera, en application de l'article L. 612-3 du code de l'éducation, libre de son choix final, mais ce dernier se fera à la lumière d'une analyse objective, éclairée et réellement accompagnée.

À l'issue du processus d'orientation active, les futurs étudiants doivent avoir effectué leur demande de dossier social étudiant s'ils souhaitent obtenir une bourse et/ou un logement à la rentrée suivante.

L'accompagnement individualisé de l'étudiant se poursuivra tout au long de la première année passée dans l'enseignement supérieur, notamment par un mécanisme de tutorats et d'entretiens réguliers, que les établissements ont la charge de mettre en place dans le cadre du dispositif "réussite en licence".

4) Évaluation du dispositif

Il sera indispensable de procéder, à la lumière de l'analyse comparative entre les vœux émis par les élèves, l'avis rendu par l'université et l'inscription définitive, à une évaluation de l'efficacité de ce dispositif, dont il sera rendu compte au comité de suivi.

Je vous invite d'ores et déjà à réfléchir sur la manière de renseigner les indicateurs figurant en annexe de la présente circulaire. La mise en place de systèmes d'informations appropriés en facilitera le suivi et la restitution.

Un rapport annuel sera établi à partir de l'analyse des indicateurs de performance renseignés, figurant en annexe et sera communiqué à la direction générale de l'enseignement supérieur ainsi qu'auprès de l'AERES afin de servir d'éléments d'information permettant l'attribution de moyens spécifiques dans le cadre du plan pour la réussite en licence.

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement supérieur
Bernard SAINT-GIRONS

Annexe

Indicateurs de suivi

Sur la participation

- le nombre d'établissements scolaires concernés et le nombre d'établissements ayant participé au dispositif (en distinguant entre établissements publics et établissements privés sous contrat) ;

- le nombre d'élèves de classe de terminale ayant participé au dispositif par sexe, par année de naissance, par baccalauréat préparé ;

- le nombre de filières de formation concernées et le taux de répartition dans ces filières des demandes d'orientation des futurs bacheliers selon le baccalauréat préparé (général, technologique, professionnel) en distinguant, pour le baccalauréat général, les séries S, L, ES et pour le baccalauréat technologique les séries STI et STG ;

- le nombre de dossiers assortis d'un avis du professeur principal ou du proviseur.

Sur les commissions chargées de l'orientation au sein de votre établissement

- nombre de commissions mises en place ;
- nombre de dossiers traités par commission ;

- nombre de recommandations formulées par la commission.

S'agissant de la composition des commissions chargées de l'orientation, vous veillerez à préciser les composantes impliquées dans le dispositif (UFR ou structure administrative).

Sur les préconisations apportées aux lycéens (en global, par filières d'enseignement supérieur et par type de baccalauréat)

- nombre de recommandations favorables ;
- nombre de recommandations à infléchir les vœux ;
- nombre de recommandations à s'inscrire dans une autre filière ;
- nombre d'entretiens réalisés ;
- nombre de défections à l'entretien.

Indicateurs de performance

Sur l'efficacité du dispositif

- nombre d'avis suivis (par comparaison entre les vœux émis par les élèves, l'avis rendu par l'université et l'inscription définitive) ;
- évolution du taux d'abandon au cours de la première année et à l'issue de la première année ;
- évolution du taux de passage en deuxième année sans redoublement.

P ERSONNELS

MOUVEMENT

NOR : MEND0800030N
RLR : 631-1

NOTE DE SERVICE N°2008-014
DU 24-1-2008

MEN
DE B2-2

Opérations de mutation des inspecteurs de l'éducation nationale - année 2008-2009

Texte adressé aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux chefs de service (pour les personnels détachés)

■ Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les informations relatives aux opérations de mutation des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) exerçant dans les spécialités de l'enseignement du premier degré, enseignement technique, enseignement général, information et orientation, au titre de l'année scolaire 2008-2009.

Ces opérations sont organisées par spécialité. Toutefois, un IEN peut être candidat sur un ou plusieurs poste(s) relevant d'une autre spécialité que celle au titre de laquelle il exerce. Dans cette hypothèse, sa demande est soumise à l'avis de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et fera l'objet d'un examen particulier.

I - Principes généraux : les différents critères pris en compte

Le mouvement des inspecteurs de l'éducation nationale tient compte de critères d'ordre qualitatif, fondés notamment sur les appréciations formulées par les supérieurs hiérarchiques. Ces différents critères sont les suivants :

1. **une continuité de service** : il est indispensable que les IEN demeurent en fonction au moins **3 ans** dans une affectation avant de pouvoir

prétendre à une mutation (sauf situations particulières - voir III). En effet, les personnels d'inspection contribuent de manière essentielle au bon fonctionnement du système éducatif ; ainsi la réussite de la politique éducative qu'ils sont chargés de mettre en œuvre exige une certaine continuité

2. **l'avis motivé du recteur** figurant sur le dossier de mutation ou les appréciations formulées par les supérieurs hiérarchiques

3. **les capacités d'adaptation** des candidats aux différents types de postes à profil (voir II - b).

II - Informations relatives à la formulation des vœux

La liste des postes vacants pour la rentrée scolaire 2008/2009 est consultable sur internet, à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr>, rubrique "concours, emplois, carrières" menu "personnels d'encadrement", "personnels d'inspection", "promotions, mutations" sous-menu "IEN mutations 2008".

D'autres postes étant susceptibles de se libérer ultérieurement, les candidats peuvent émettre des vœux sur des postes ne figurant pas dans cette liste.

a) Précisions relatives au dossier de mutation

Le nombre de vœux est limité à **6**, quelle que soit la spécialité. Lors de l'examen des demandes de mutation, seuls seront pris en compte les vœux exprimés conformément aux règles énoncées ci-après :

1) **Poste publié vacant** : les informations relatives au type et code du vœu, à son intitulé et à la spécialité d'exercice sont portées sur la liste en annexe.

2) **Poste non publié** : vous voudrez bien vous référer d'abord à la notice jointe au dossier de

mutation. S'agissant du code de vœu et de l'intitulé complet, vous devez vous référer aux codifications du répertoire national des établissements. Celui-ci est consultable sur internet, à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr>, rubrique "concours, emplois, carrières" menu "personnels d'encadrement", "personnels d'inspection", "promotions, mutations" sous-menu "IEN mutations 2008" puis "RNE". En cas de difficulté particulière, vous pourrez prendre l'attache des services du recteur ou de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DSDEN) concernés.

3) Une attention très particulière sera apportée aux départements comptant un très grand nombre de postes vacants.

Important :

- en cas d'incohérence entre les diverses informations fournies au titre d'un même vœu, seul le code du vœu sera pris en compte ;

- les vœux comportant un code correspondant à un établissement scolaire, voire la seule mention d'une commune ou d'un groupe de communes, ne seront pas pris en compte ;

- **il convient de souligner qu'aucun poste obtenu dans le cadre des vœux émis ne pourra être refusé.** Cette règle se justifie par les répercussions de chaque situation individuelle sur le mouvement collectif.

b) Postes offerts au titre de la spécialité enseignement du premier degré

1) Les différentes formulations de vœux possibles

Vous pouvez opter entre les formulations suivantes :

- tout poste relevant d'une même académie ;
- tout poste relevant d'une même inspection académique ;

- une circonscription du premier degré en particulier.

2) Remarque générale : exclusions fonctionnelles

Dans l'hypothèse où vous formulez un vœu à l'échelon d'une académie ou inspection académique, mais ne souhaitez pas pour autant être candidat à l'un des postes spécifiques de la spécialité enseignement du premier degré (postes à profil, postes ASH, ou postes comportant des attributions particulières relatives à

des zones géographiques dites "sensibles" de type ZEP ou zone violence), votre demande de mutation devra alors comporter une ou plusieurs exclusion(s) fonctionnelle(s) (cf. dossier de demande de mutation).

Les postes à profil

● Caractéristiques des postes d'IEN chargés de l'ASH

Sur ce type de poste, l'IEN est chargé d'un secteur d'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH). Les personnels souhaitant être affectés sur ces postes doivent justifier d'une formation spécifique, ou s'engager à suivre cette formation.

● Caractéristiques des postes d'IEN adjoint à un IA-DSDEN

Fonctions : l'IEN est un collaborateur direct de l'IA-DSDEN.

Particularité : pour ces postes, les dossiers de candidature sont également soumis à l'avis de l'inspection générale de l'éducation nationale.

● Caractéristiques des postes d'IEN enseignement du premier degré avec service en IUFM

Fonctions : les agents exerçant dans ce type de poste effectuent une partie de leur mission en institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), mais restent chargés d'une circonscription du 1er degré.

Les dispositions particulières relatives aux postes à profil

Compte tenu de leur caractère ou de leur spécificité, certains postes appellent une procédure particulière de recrutement, qui se déroule selon les principes suivants :

● Postes d'IEN adjoint à l'IA-DSDEN

- une lettre de candidature précisant les motivations ainsi qu'un curriculum vitae doivent être joints à la demande de mutation ;

- l'administration centrale (bureau DE B2-2) transmet l'ensemble des candidatures à l'autorité hiérarchique concernée (IA-DSDEN et recteur) ainsi qu'à l'inspection générale de l'éducation nationale pour avis ;

- l'IA-DSDEN reçoit les candidats en entretien individuel (cet entretien pourra se dérouler éventuellement par téléphone lorsque le candidat ne peut pas se déplacer) ;

- à l'issue de ces entretiens, un avis motivé et circonstancié est établi pour chaque candidat.

Cet avis devra être conclu par une appréciation claire : Favorable ou Défavorable. L'ensemble de ces avis est alors transmis au bureau DE B2-2.

● Postes d'IEN chargé de l'ASH
- l'administration centrale (bureau DE B2-2) transmet l'ensemble des candidatures à l'autorité hiérarchique concernée (IA-DSDEN) ;
- un avis motivé et circonstancié est établi pour chaque candidat. L'ensemble de ces avis est alors transmis au bureau DE B2-2.

● Postes d'IEN enseignement du premier degré avec service en IUFM

- l'administration centrale (bureau DE B2-2) transmet l'ensemble des candidatures au directeur de l'IUFM ainsi qu'à l'IA-DSDEN du département de rattachement de l'IUFM ;

- le directeur de l'IUFM reçoit les candidats en entretien individuel (cet entretien pourra se dérouler par téléphone suivant l'éloignement géographique du candidat), et émet un avis conjoint avec l'IA-DSDEN du département de rattachement de l'IUFM ;

- un avis motivé et circonstancié est établi pour chaque candidat. Cet avis est alors transmis au bureau DE B2-2.

Pour certains postes à profil, et notamment les postes d'IEN exerçant à l'ONISEP ou en formation continue, cette procédure peut être différente (voir ci-après).

c) Postes offerts au titre de la spécialité information et orientation

1) Les différentes formulations possibles

Vous pouvez opter entre les formulations suivantes :

- tout poste relevant d'une même académie ;
- tout poste relevant d'une inspection académique ;

- poste relevant d'une délégation régionale et/ou auprès des services centraux de l'ONISEP.

2) Les caractéristiques des postes spécifiques

Il s'agit des postes d'IEN à l'ONISEP (services centraux ou délégations régionales)

Remarque : les candidats sont reçus en entretien individuel par le directeur de l'ONISEP ou par le directeur régional le cas échéant. Le directeur de l'ONISEP fait ensuite parvenir au bureau DE B2-2 l'avis dûment motivé établi pour chaque candidat.

d) Postes offerts au titre des spécialités "enseignement technique" et "enseignement général"

1) Les différentes formulations possibles

Les vœux seront formulés à l'échelon d'une académie uniquement. Toutefois, il est rappelé que, comme l'ensemble des IEN, vous pouvez demander à être muté sur tout poste, qu'il soit ou non publié.

2) Les postes spécifiques

Cette notion concerne les postes "économie et gestion" profilés "administratifs et financiers".

Remarque : l'avis de l'inspection générale de l'éducation nationale est requis par le bureau DE B2-2.

e) Cas particulier des postes à profil dits "formation continue"

Les IEN affectés sur ce type de poste exercent leurs fonctions auprès des délégués académiques à la formation continue. Peuvent être candidats à ce type de poste les IEN de toutes les spécialités.

Remarque : le recteur d'accueil formule un avis sur les candidatures qui lui seront soumises par le bureau DE B2-2.

III - Situations particulières

a) Demande de détachement

Dans un souci de bonne gestion du corps et afin de ne pas avoir de répercussions sur le mouvement collectif, il est impératif qu'un IEN souhaitant être détaché dans un autre corps, dans une autre administration ou ayant formulé d'autres demandes de changement d'affectation (TOM, étranger ...) le signale au bureau DE B2-2 dans les plus brefs délais (cf. dossier de demande de mutation).

b) Demande de réintégration (après disponibilité, position hors cadres, détachement ou congé)

Les IEN placés en disponibilité, position hors cadres et détachement qui doivent réintégrer à la rentrée scolaire 2008-2009, sont tenus de remplir un dossier de demande de mutation. Il est précisé que, à l'expiration d'un détachement de longue durée, le fonctionnaire a priorité, dans le respect des règles fixées aux derniers alinéas de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984, pour être affecté sur le poste qu'il occupait avant son

détachement, dans la mesure, bien entendu, où celui-ci est vacant.

c) Rapprochement de conjoints et demande de mutation conjointe (cf. rubrique “renseignements relatifs au conjoint” dans le dossier de mutation)

1) Demande de rapprochement de conjoint

Elle concerne les personnels dont le conjoint exerce une activité professionnelle ou est inscrit à l'ANPE comme demandeur d'emploi. Les demandes doivent être formulées conformément aux règles suivantes :

- l'un des vœux du candidat doit obligatoirement porter sur tout poste du département ou de l'académie souhaités.

Remarque : s'agissant des postes offerts au titre de la spécialité 1er degré, des exclusions fonctionnelles sont possibles (cf. II - b).

- le candidat doit justifier de l'activité du conjoint (à l'aide d'un justificatif de l'employeur du conjoint, ou de l'ANPE) ainsi que de leur éloignement effectif, à la date limite de dépôt du dossier de mutation.

2) Demande de mutation conjointe

Dans ce cadre, la demande formulée est conditionnelle, et ne sera prononcée que dans la mesure où celle du conjoint sera assurée. Cette notion implique que les conjoints sont affectés selon les modalités suivantes :

- dans la même inspection académique pour les IEN 1er degré ou information et orientation ;
- dans la même académie pour les IEN enseignement technique et les IEN enseignement général.

En tout état de cause, la mutation du conjoint (la notion de conjoint comprend également les cosignataires d'un PACS) ne pourra être prise en compte que dans la mesure où elle est confirmée au plus tard à la date à laquelle siègera la commission administrative paritaire nationale (CAPN) relative aux opérations de mutation des IEN, au mois de mai.

Remarque générale

Pour la prise en compte de toute situation particulière, vous devrez joindre à votre demande toute(s) pièce(s) nécessaire(s) à l'examen de votre situation (par exemple, un certificat médical). L'ensemble de ces informations est, bien entendu, strictement confidentiel.

d) Mutation sollicitée dans le cadre d'une suppression de poste

Les demandes de mutation déposées à la suite d'une mesure de carte scolaire sont étudiées en priorité.

- dans le cas d'une suppression de poste : l'intéressé sera alors affecté, selon les postes vacants, dans le même département de préférence, voire éventuellement la même académie ou les départements et académies limitrophes, en tenant compte des contraintes de domiciliation de l'agent ;

- dans le cas d'une suppression de poste suite à un redécoupage de circonscription : l'intéressé sera affecté en priorité sur la ou les circonscriptions issues du redécoupage de la circonscription où il était affecté précédemment.

IV - Dépôt des dossiers

a) Retrait des dossiers

Les dossiers de mutation seront à votre disposition auprès des rectorats et des inspections académiques. La maquette du dossier sera transmise par courrier électronique aux services rectoraux qui seront chargés de la reproduire sans en changer la structure.

b) Acheminement des dossiers

Vous voudrez bien établir votre demande en deux exemplaires :

- 1. le premier exemplaire** sera adressé à votre supérieur hiérarchique, qui y portera un avis suffisamment motivé avant de le faire parvenir à l'adresse ci-dessous indiquée. Si vous souhaitez être informé des avis portés sur votre candidature, vous voudrez bien en faire la demande auprès de votre supérieur hiérarchique.

- 2. le second exemplaire** du dossier de mutation sera transmis directement soit :

- par courrier à l'adresse suivante : ministère de l'éducation nationale, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, direction de l'encadrement, service des personnels d'encadrement, sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement, bureau des IA-IPR et des IEN, bureau DE B2-2, 142, rue du Bac, 75007 Paris ;

- soit par courrier électronique à :

sandrine.ingrand@education.gouv.fr

La date d'arrivée des demandes de mutation à

l'administration centrale est fixée au **vendredi 14 mars 2008, délai de rigueur.**

Important

- Aucune demande de mutation parvenue après cette date ne sera prise en compte.
- Aucune modification apportée après cette date sur la fiche de vœux initiale ne sera prise en compte.
- La connaissance tardive d'une vacance de poste ne pourra pas être assimilée à un motif grave ou imprévisible justifiant une extension ou une modification de vœux hors des délais fixés, dans la mesure où les candidats peuvent demander des postes non vacants.
- Les décisions de mutation prises après consultation des CAPN seront définitives.

V - Communication des résultats

Les résultats des CAPN seront consultables sur

internet, à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr>, rubrique "concours, emplois, carrières" menu "personnels d'encadrement", "personnels d'inspection", "promotions, mutations" sous-menu "IEN mutations 2008" "résultat du mouvement".

Les personnels ayant obtenu satisfaction recevront un arrêté de mutation par l'intermédiaire des services déconcentrés.

Important

Il est rappelé que l'ouverture des droits au remboursement des frais de changement de résidence occasionné par les mutations relève de la seule compétence des recteurs.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
La directrice de l'encadrement
Ghislaine MATRINGE

*(voir notice et annexe
pages suivantes)*

NOTICE EXPLICATIVE

Demande de mutation sur un poste d'inspecteur de l'éducation nationale

Remarque : Le présent document doit être joint à chaque dossier de mutation.

1 - Nomenclature relative aux vœux

Rappel : il est impératif de se référer aux codifications du répertoire national des établissements, désormais consultable sur internet, à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr>, rubrique "concours, emplois, carrières", menu "personnels d'encadrement", "personnels d'inspection", "promotions, mutations", sous-menu "IEN Mutations 2008", puis "RNE".

Conseil : pour un vœu à l'échelon d'une académie ou d'une inspection académique, utiliser la "recherche assistée".

- Vous formulez un vœu à l'échelon académique :

- type de vœu : indiquez "ACA"

- code du vœu : indiquez le code de l'académie (2 chiffres, une lettre) figurant dans la rubrique "RNE".

- Vous formulez un vœu à l'échelon d'une inspection académique : (pour des postes de la spécialité 1er degré et information et orientation uniquement)

- type de vœu : indiquez "DPT"

- code du vœu : indiquez le code "département" (3 chiffres) figurant dans la rubrique "RNE".

- Vous sollicitez un poste précis de la spécialité premier degré :

- type de vœu : indiquez "ETA"

- code du vœu : vous trouverez le code de la circonscription demandée (7 chiffres, 1 lettre) dans la rubrique "RNE".

(cf. "consultez l'annuaire des établissements" ; dans la catégorie "type d'établissement", veuillez préciser "établissements pour les personnels d'inspection").

2 - Nomenclature relative aux spécialités d'exercice ou options

(les codes des options sont indiqués entre parenthèses)

- spécialité premier degré : indiquer "1er degré"

- spécialité information et orientation : indiquer "I.O."

- options de la spécialité enseignement technique :

- économie et gestion (ECO.GEST./N8010)

- économie et gestion administratif et financier (ECO.GEST.AF/N8049)

- sciences et techniques industrielles (S.T.I./N2000)

- sciences biologiques et sciences sociales appliquées (SBSSA/N7000)

- formation continue (FORM.CONT./N0060)

- lettres (LETTRES/N0200)

- options de la spécialité enseignement général :

- lettres langue vivante anglais (LET.ANGL./N0222)

- lettres langue vivante allemand (LET.ALLEM./N0221)

- lettres langue vivante espagnol (LET.ESP./N0226)

- lettres histoire-géographie (LET.HIS./N0210).

- mathématiques-sciences physiques (MATH.SCIEN./N1315)

Exemple de formulation de vœux

Exclusions fonctionnelles. Dans l'hypothèse où vous n'êtes pas candidat à des postes précis, mais ne souhaitez pas exercer une ou plusieurs des fonctions spécifiques suivantes, veuillez cocher la ou (les) cases(s) correspondante(s)

IEN adjoint IA 1er degré + IUFM poste ASH poste à profil "sensible"

Important : seul le code figurant au regard du vœu exprimé sera pris en compte

| n° | type de vœu | code de vœu | intitulé complet | spécialité d'exercice ou option * |
|----|-------------|-------------------|---|--------------------------------------|
| 1 | A C A | 0 1 P / / / / / / | tout poste dans l'académie de Paris | 1er degré |
| 2 | D P T | 0 7 7 / / / / / / | tout poste dans l'inspection académique de Seine-et-Marne | 1er degré |
| 3 | E T A | 0 9 5 1 0 2 2 V | Gonesse (circonscription) | 1er degré |
| 4 | A C A | 2 4 C | Rectorat de Créteil - poste économie et gestion | ECO.GEST./N8010 |
| 5 | A C A | 2 4 C | Rectorat de Créteil - poste EG - administratif et financier | ECO.GEST.AF/N8049 |

* Pour les IEN exerçant dans la spécialité enseignement général et technique, précisez **uniquement** l'option.

Annexe**DEMANDE DE MUTATION SUR UN POSTE D'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE - ANNÉE 2008**

Académie :

NUMEN M. Mme Mlle

Nom usuel

(en majuscules)

Nom de naissance :

(en majuscules)

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :Situation de famille (1)*(1) Marié(e), P : Pacsé(e), U : Union libre ; D : Divorcé(e), S : Séparé(e) ; C : Célibataire; V : Veuf(ve)*

Profession du conjoint :

Adresse personnelle :*Code postal*Téléphone personnel Télécopie

Mél. :

Adresse professionnelle :*Code postal*Téléphone prof. Télécopie

Mél. :

Spécialité actuelle :**1. Enseignement du premier degré** **3. Enseignement technique, options :**

- économie et gestion
- économie et gestion profilé adm. et financier
- sciences et techniques industrielles
- sciences biologiques et sciences sociales appliquées
- formation continue

2. Information et orientation **4. Enseignement général, options :**

- lettres langue vivante anglais
- lettres langue vivante allemand
- lettres langue vivante espagnol
- lettres histoire-géographie
- mathématiques- sciences physiques

Déclaration sur l'honneur (à remplir par le candidat)

Je soussigné(e),, certifie exact l'ensemble des renseignements fournis et m'engage à accepter tout poste correspondant à un vœu exprimé dans le présent document.

À _____, le /_/_/ /_/_/ /_/_/ /_/_/ /_/_/ Signature

Avis des autorités hiérarchiques

Avis motivé de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale
(pour les inspecteurs de l'éducation nationale de l'enseignement du premier degré uniquement)

Favorable pour tous les vœux

Favorable pour certains vœux seulement (préciser)

Défavorable

Date :

Signature :

Avis motivé du recteur d'académie

Favorable pour tous les vœux

Favorable pour certains vœux seulement (préciser)

Défavorable

Date :

Signature :

PERSONNELS
D'ENCADREMENTNOR : MEND0800080N
RLR : 610-6gNOTE DE SERVICE N°2008-012
DU 22-1-2008MEN
DE B2**A**dmision à la retraite
des personnels relevant de la
sous-direction des personnels
d'encadrement - campagne 2009

Texte adressé aux directrices et directeurs d'administration centrale ; aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; au chef du service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

■ La présente note de service a pour objet de fixer, en prévision de la rentrée scolaire 2009, le calendrier et les modalités de dépôt des demandes d'admission à la retraite formulées par :

- les administrateurs civils (DE B2-1) ;
- les conseillers d'administration scolaire et universitaire et les intendants universitaires (DE B2-1) ;

- les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et les inspecteurs de l'éducation nationale (DE B2-2) ;
- les personnels de direction (DE B2-3).

Je souhaite particulièrement attirer votre attention sur la nécessité du suivi des modifications apportées à la réglementation actuelle des retraites par la loi portant réforme des retraites n° 2003-775 du 21 août 2003.

Pour les administrateurs civils, la demande des intéressés doit être adressée directement à la direction de l'encadrement. Pour les autres personnels gérés par la direction de l'encadrement, la demande est instruite par les services déconcentrés sauf pour les personnels relevant de la 29^{ème} base : détachés (à l'étranger ou autres) ou affectés en territoires d'outre-mer, qui adressent leur demande à la direction de l'encadrement.

| Conditions de radiation des cadres | Dépôt de la demande d'admission à la retraite |
|---|---|
| Avant la limite d'âge : départ entre le 1er janvier 2009 et le 31 août 2009 | Au plus tard le 15 septembre 2008, y compris pour les IA-DSDEN |
| Par limite d'âge | Si possible avant le 1er octobre 2008 et en tout état de cause neuf mois au moins avant la date anniversaire du fonctionnaire |

Par ailleurs, je demande aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et aux inspecteurs d'académie adjoints qui souhaiteraient cesser leurs fonctions à la fin de l'année scolaire 2008-2009 et qui auront préparé la rentrée scolaire 2008, de bien vouloir assurer cette rentrée et ainsi, envisager un départ au 1er octobre 2009. De même, afin d'assurer la continuité du service, il convient également que les autres personnels d'inspection qui sollicitent une admission à la retraite cessent leur activité professionnelle à la fin d'une année scolaire.

Les fonctionnaires qui entendent obtenir, au titre de l'article 4 de la loi du 18 août 1936, un recul de limite d'âge avec poursuite de la

constitution du droit à pension, doivent impérativement joindre à leur demande les pièces justificatives nécessaires : photocopie lisible du livret de famille régulièrement tenu à jour, certificats médicaux et le cas échéant certificat de scolarité pour chaque enfant à charge. L'article 69 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 prévoit que les fonctionnaires dont la durée des services liquidables est inférieure à celle définie à l'article L. 13 du code des pensions civiles et militaires de retraites, peuvent, lorsqu'ils atteignent les limites d'âge applicables aux corps auxquels ils appartiennent, sur leur demande, sous réserve de l'intérêt du service et de leur aptitude physique, être maintenus en activité. Cette prolongation d'activité est prise en compte

au titre de la constitution et de la liquidation du droit à pension. Elle ne peut avoir pour effet de maintenir le fonctionnaire en activité au-delà de la durée des services liquidables prévue à l'article L. 13 du même code, ni au-delà d'une durée de dix trimestres.

Les demandes d'admission à la retraite des personnels concernés doivent être rédigées exclusivement sur les notices dont le modèle est joint en annexe. Elles sont transmises directement aux recteurs pour les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et acheminées aux recteurs par voie hiérarchique pour les autres personnels.

Ces demandes doivent impérativement être transmises à l'administration centrale dans les plus brefs délais au fur et à mesure qu'elles vous parviennent et, en tout état de cause, **le 15 septembre 2008 au plus tard**, aux bureaux de gestion concernés.

En ce qui concerne les directeurs d'EREA et d'ERDP qui n'appartiennent pas au corps des personnels de direction et dont la gestion est à compétence académique et départementale, une copie de la demande d'admission à la retraite ou de la décision de maintien en fonction sera adressée par le rectorat au bureau DE B2-3, également **pour le 15 septembre 2008**.

Je souligne tout particulièrement l'importance d'une transmission rapide des demandes

d'admission à la retraite et du respect des dates limites précitées. Ces contraintes se justifient par la nécessité de la connaissance en temps opportun des postes vacants à la rentrée 2009, mais surtout par des impératifs de gestion prévisionnelle des flux d'effectifs. En effet, ces demandes conditionnent notamment le nombre de postes offerts au recrutement par concours et influent donc très directement sur les possibilités de remplacement des agents partant à la retraite dans votre académie ou département.

Je vous rappelle enfin que les dossiers de pensions des fonctionnaires, qui sont transmis par les services rectoraux au service des pensions, nécessitent des délais de traitements importants. Ainsi, un envoi tardif de dossier peut placer l'agent intéressé dans une situation administrative et financière difficile.

En conséquence, il m'apparaît nécessaire d'appeler l'attention des personnels intéressés sur la nécessité de se conformer aux présentes modalités.

Je vous demande en outre de bien vouloir veiller à ce que les demandes d'admission à la retraite soient formulées **obligatoirement** sur l'imprimé joint en annexe de la présente circulaire.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

La directrice de l'encadrement
Ghislaine MATRINGE

Annexe**DEMANDE D'ADMISSION À LA RETRAITE - ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009**

Préciser le bureau de gestion concerné

Bureaux de gestion

DE B2-1 CASU DE B2-2 IA-IPR DE B2-3 Personnel de direction DE B2-1 AC DE B2-2 IEN

Pour les personnels de direction, précisez :

Proviseur de lycée Proviseur de LP Proviseur adjoint de lycée Proviseur adjoint de LP Principal de collège Autres Principal adjoint de collège **ÉTAT CIVIL**

NOM patronymique

NOM d'usage

PRÉNOMS

DATE ET LIEU DE NAISSANCE

N° INSEE

NUMEN

SITUATION DE FAMILLE

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

NOMBRE D'ENFANTS

ET DATE DE NAISSANCE

DE CEUX-CI

(préciser les enfants à charge) :

Adresse personnelle

.....

.....

Téléphone personnel

AFFECTATION DU FONCTIONNAIRE

CORPS
 DISCIPLINE OU SPÉCIALITÉ
 GRADE OU CATÉGORIE
 CLASSE
 ÉCHELON (*)
 ACADÉMIE
 DÉPARTEMENT
 VILLE ou CIRCONSCRIPTION

LIBELLÉ DE L'ÉTABLISSEMENT
 OU DU SERVICE
 N° DE CODE DE L'ÉTABLISSEMENT/...../...../...../...../...../.....
 (s'il y a lieu)
 ADRESSE ADMINISTRATIVE

Téléphone (indicatif et n°)

CATÉGORIE DE L'ÉTABLISSEMENT
 (s'il y a lieu)

Composition du logement de fonction F.....
 (qu'il ait été occupé ou non)

(*) Joindre la dernière fiche de paie

SITUATION DU FONCTIONNAIRE LORS DE SON ADMISSION À LA RETRAITE

| | | | |
|-------------------------|--------------------------|----------------------------------|--------------------------|
| Activité | <input type="checkbox"/> | Cessation progressive d'activité | <input type="checkbox"/> |
| Congé de fin d'activité | <input type="checkbox"/> | Congé longue maladie | <input type="checkbox"/> |
| Congé longue durée | <input type="checkbox"/> | Autres à préciser | <input type="checkbox"/> |
| Détachement | <input type="checkbox"/> | Disponibilité | <input type="checkbox"/> |

MOTIF DE LA DEMANDE

- Ancienneté d'âge et de services
(60 ans jusqu'à la veille de mon 65ème anniversaire)
- À l'issue d'une cessation progressive d'activité
- CPA accordée après le 1er janvier 2004
- CPA accordée avant le 1er janvier 2004 Cotisation à taux plein
oui non
- À l'issue d'un congé de fin d'activité
- Par anticipation avec paiement différé de la pension
- Mère d'au moins trois enfants
- Mère d'un enfant atteint d'une infirmité d'au moins 80 %
et âgé de plus d'un an (joindre photocopie de la carte d'invalidité)
- Fonctionnaire ou conjoint invalide
- Invalidité
- Radiation des cadres sans droit à pension du régime spécial :
affiliation rétroactive au régime général de la SS et à l'IRCANTEC
- Limite d'âge

DURÉE DES SERVICES

- Durée des services antérieurs à la nomination comme fonctionnaire,
qui ont fait l'objet d'une décision de validation pour la retraite
- Durée totale des services d'activité ou assimilée
en qualité de stagiaire ou de titulaire
- Durée des services de stagiaire ou de titulaire valables comme
service actif ou de la catégorie B (si vous êtes âgé de 55 à 60 ans
joindre un état des services certifié conforme : instituteur,
maître CEG, directeur CEG, maître CC...)
- Durée des services rendus hors Europe (**)
.....
- Durée des services militaires
- a) légal
- b) guerre
- C.S. (campagne simple)
- C.D. (campagne double)

(**) Joindre un état détaillé des congés, scolaires et autres, passés hors du territoire d'exercice.

POURSUITE DES FONCTIONS AU-DELÀ DE LA LIMITE D'ÂGE

(Lendemain du 65ème anniversaire) (1)

OPTION 1 (Tous fonctionnaires) : je désire cesser mes fonctions le soir de mon 65ème anniversaire et serai en conséquence radié des cadres le lendemain, soit le/..../....

OPTION 2 (cette option ne concerne pas les CASU agents comptables) N'ayant pas droit à un recul de limite d'âge pour raisons de familles et ayant totalisé le nombre de trimestres nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein. Je désire poursuivre mes fonctions au-delà de mon 65ème anniversaire et sollicite à cet effet **un maintien en fonction dans l'intérêt du service constitutif du droit à pension.**
Du lendemain de mon 65ème anniversaire jusqu'au 31 juillet suivant.

OPTION 3 : enseignants ayant droit à **un recul de limite d'âge**
Je désire poursuivre mes fonctions au-delà de mon 65ème anniversaire en faisant valoir ma qualité de :
Père Mère a) d'enfant(s) encore à charge
b) de trois enfants vivants à mon 50ème anniversaire (joindre un certificat médical d'aptitude physique)
c) d'un enfant mort pour la France

Je sollicite, en conséquence, un recul de limite d'âge (constitutif de droit à pension) du lendemain de mon 65ème anniversaire :

Soit (2) jusqu'à la veille de la rentrée scolaire suivante
Soit (2) d'un an de deux ans de trois ans

À compter de cette date je prévois je ne prévois pas de solliciter le maintien en fonction dans l'intérêt du service jusqu'au 31 juillet suivant (ne concerne pas les CASU agents comptables)

OPTION 4 : Je sollicite une prolongation d'activité sous réserve d'aptitude physique pour obtenir le pourcentage maximum de la pension jusqu'au/...../..... prolongation limitée à 10 trimestres (joindre un certificat médical)

(1) Pour exprimer votre choix, cochez la rubrique qui vous concerne et, s'il y a lieu, donnez en chiffre la (les) précision(s) de date demandée(s).

(2) Attention, vérifiez la cohérence entre l'option de durée de recul de limite d'âge retenue et la date de demande d'admission à la retraite.

DEMANDE D'ADMISSION À LA RETRAITE

Je sollicite mon admission à la retraite le :

Fait à le
Signature *

Ces éléments seront à examiner au regard des nouvelles dispositions législatives et réglementaires portant réforme des retraites.

* Date et signature obligatoires.

VISAS ET AVIS

AVIS DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE
(celui-ci sera motivé en cas d'avis défavorable)

Fait à, le
Signature

VISA ET CACHET DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT
APRÈS VÉRIFICATION DES DÉCLARATIONS
FAITES PAR L'INTÉRESSÉ(E)

Fait à, le
Signature

VISA DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE
APRÈS VÉRIFICATION DES DÉCLARATIONS
FAITES PAR L'INTÉRESSÉ(E)

Fait à, le
Signature

VISA DU RECTEUR

Fait à, le
Signature

AVIS DU RECTEUR SUR LE MAINTIEN
EN FONCTION JUSQU'À LA FIN
DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009
DES PERSONNELS ATTEIGNANT 65 ANS
EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE.

.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le
Signature

RAPPEL : Dans le cadre de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003, portant réforme des retraites, tout dossier d'études de droit à pension doit dorénavant comporter un relevé de la CNAV (<http://www.cnav.fr>) ou d'une autre caisse de retraite.

**COMMISSIONS
ADMINISTRATIVES PARITAIRES****NOR** : MENH0800077A
RLR : 623-2 ; 624-1 ;
624-2 ; 624-4

ARRÊTÉ DU 22-1-2008

MEN
DGRH C1-2**P**rorogation de la durée du
mandat des membres de CAPN
de certains personnels du MEN

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 70-251 du 21-3-1970 mod. ; D. n° 90-715 du 1-8-1990 mod. ; D. n° 91-462 du 14-5-1991 mod. ; D. n° 92-980 du 10-9-1992 mod. ; D. n° 96-273 du 26-3-1996 mod. ; D. n° 2006-1762 du 23-12-2006, not. art. 33 ; D. n° 2007-655 du 30-4-2007 modifiant plusieurs décrets statutaires relatifs à des corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État, not. art. 36 - X ; arrêtés du 29-4-2004 ; A. du 1-2-2007 ; avis du CTP ministériel du MEN du 21-12-2007

Article 1 - La durée du mandat des membres des commissions administratives paritaires nationales compétentes à l'égard des personnels mentionnés ci-après est prorogée jusqu'au 15 mai 2008 :

- techniciens de l'éducation nationale ;
- maîtres ouvriers et chefs de garage ;
- ouvriers professionnels, conducteurs d'automobile et agents chefs de 1ère catégorie ;
- ouvriers d'entretien et d'accueil et agents des services techniques ;
- techniciens de laboratoire ;
- aides techniques de laboratoire ;
- aides de laboratoire.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 janvier 2008

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Thierry LE GOFF

ERRATUM

À la suite d'une erreur technique, l'**annexe III** de la note de service n° 2008-005 du 9 janvier 2008 relative au Détachement et à l'intégration des personnels de direction - année 2008, a été omise dans le B.O. n° 4 du 24 janvier 2008.

Nous publions ci-après l'intégralité de cette annexe.

Annexe III

1 - DEMANDE D'INTÉGRATION DANS LE CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION

Je soussigné(e), M.
Mme

affecté(e) au :
en position de détachement depuis le
précédemment en fonction en qualité de (indiquer le corps d'origine) :

- demande mon intégration dans le corps de personnel de direction ;
- demande une prolongation de mon détachement ;
- demande à réintégrer mon corps d'origine à la prochaine rentrée scolaire.

Date et signature

2 - AVIS HIÉRARCHIQUES CIRCONSTANCIÉS

sur l'aptitude constatée du candidat à exercer les fonctions de personnel de direction

- dans la conduite et mise en œuvre d'un projet

- dans la conduite et l'animation de la gestion des ressources humaines

- dans la capacité à communiquer et à négocier

- dans l'administration d'un établissement

- avis favorable à l'intégration dans le corps
- avis défavorable à l'intégration dans le corps
et à la prolongation du détachement (rapport joint)
- avis favorable à la prolongation du détachement
demandée par le candidat
- avis défavorable à l'intégration mais favorable
à la prolongation du détachement (rapport joint)

Date et signature du recteur

MOUVEMENT DU PERSONNEL

NOMINATION

NOR : MENI0767700D

 DÉCRET DU 21-11-2007
 JO DU 22-11-2007

 MEN
 IG

GAENR

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; L. n° 84-834 du 13-9-1984, mod. par lois n° 86-1304 du 23-12-1986 et n° 94-530 du 28-6-1994 ; D. n° 94-1085 du 14-12-1994 ; D. n° 99-878 du 13-10-1999 mod., not. art. 5 (II et III), ens. art. R. 241-6 à R.* 241-16 du code de l'éducation ; avis favorable de la commission chargée d'apprécier l'aptitude à exercer les fonctions d'IG du 9-11-2007 ; le conseil des ministres entendu*

Article 1 - M. Gérard Broussois est nommé inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1ère classe (5ème tour).

Article 2 - Le Premier ministre, le ministre de

l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 21 novembre 2007

Nicolas SARKOZY

Par le président de la République :

Le Premier ministre

François FILLON

Le ministre de l'éducation nationale

Xavier DARCOS

La ministre de l'enseignement supérieur

et de la recherche

Valérie PECRESSE

NOMINATION

NOR : MEND0772331A

 ARRÊTÉ DU 4-1-2008
 JO DU 18-1-2008

 MEN
 DE B1-2

Secrétaire générale de l'académie d'Aix-Marseille

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 4 janvier 2008, il est mis fin au détachement de Mme Martine Burdin, conseillère d'administration scolaire et universitaire hors classe, en qualité de secrétaire

générale de l'académie de la Guadeloupe, à compter du 1er janvier 2008.

Mme Martine Burdin est nommée et détachée dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, pour une première période de quatre ans, du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2011.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

**VACANCE
D'EMPLOI**

NOR : MEND0773500V

**AVIS DU 5-1-2008
JO DU 5-1-2008**

**MEN
DE B1-2**

Secrétaire général de l'académie de Guadeloupe

■ L'emploi de secrétaire général de l'académie de Guadeloupe est vacant.

Chargé, sous l'autorité du recteur, de l'administration de l'académie monodépartementale, le secrétaire général d'académie occupe un poste d'encadrement supérieur qui nécessite des compétences professionnelles, autorité morale, adhésion aux principes novateurs de la gestion des ressources humaines, aptitudes au travail en équipe et à la démarche de projet. Le secrétaire général d'académie supplée le recteur en cas d'absence ou d'empêchement et peut recevoir délégation de signature de celui-ci.

Le secrétaire général d'académie participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique éducative académique. À ce titre, une bonne connaissance du système éducatif, de l'organisation territoriale de l'État et des collectivités locales est indispensable pour assurer l'efficacité des politiques publiques dans un environnement en complète mutation du fait de la déconcentration et de la décentralisation. Une expérience confirmée de la gestion des services académiques est indispensable.

Des informations sur les conditions statutaires d'accès, sa grille indiciaire, le déroulement de

la carrière sont disponibles sur le site : <http://education.gouv.fr> (rubrique "concours, emplois, carrières", "personnels d'encadrement, emplois fonctionnels").

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de la copie des derniers arrêtés de promotion et de nomination, doivent parvenir **au plus tard dans les quinze jours** à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'éducation nationale, direction de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE B1-2, 142, rue du Bac, 75357 Paris SP 07.

Un double de la candidature est à adresser à M. le recteur à l'adresse suivante : site de Grand-Camp, boulevard de l'Union, BP 480, 97183 Les Abymes cedex.

Un curriculum vitae devra être adressé par courriel au bureau DE B1-2 (bureau des emplois fonctionnels et des carrières) : de-b12@education.gouv.fr

Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leur grade et leur échelon.

VACANCE
D'EMPLOI

NOR : ESRD0800010V

AVIS DU 21-1-2008

ESR
DE B1-2**A**gent comptable de l'université
de Limoges

■ L'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université de Limoges sera vacant à compter du 4 juillet 2008.

Des précisions sur les caractéristiques de ce poste sont disponibles sur le site Evidens : <http://www.evidens.education.gouv.fr>

Cet emploi relève du groupe I des emplois d'agents comptables et est doté de l'échelonnement indiciaire de 642 à 985 brut. Il comporte une NBI de 40 points.

Il est ouvert aux fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant atteint au moins l'indice brut 703, aux agents comptables déjà en fonction depuis au moins trois ans dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel du groupe II.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, d'une lettre de motivation et d'une copie du dernier arrêté d'avancement

d'échelon, doivent parvenir par voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication au B.O., au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE B1-2, 142, rue du Bac, 75357 Paris 07 SP.

Un double des candidatures sera expédié directement à M. le président de l'université de Limoges, 33, rue François Mitterrand, BP 23204, 87032 Limoges cedex 1.

Un curriculum vitae devra être adressé par courriel au bureau DE B1-2 (de-b12sup@education.gouv.fr). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leur grade, leur échelon, leurs fonctions et leur affectation.

Des informations complémentaires sur l'emploi d'agent comptable d'EPCSCP (conditions statutaires d'accès, déroulement de carrière et grilles indiciaires) sont disponibles sur le site de l'éducation nationale, rubriques "Concours, emplois et carrières - Personnels d'encadrement" : <http://www.education.gouv.fr/>

VACANCE
DE POSTE

NOR : MEND0800065V

AVIS DU 15-1-2008

MEN
DE B2-3**D**irecteur des enseignements
à l'Institut national de jeunes
sourds de Metz

■ Un poste de directeur des enseignements à l'Institut national de jeunes sourds (INJS) de Metz, établissement public de l'État relevant du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, sera vacant à compter de la rentrée scolaire 2008.

Cadre statutaire

Dans le cadre du décret n° 93-293 du 8 mars 1993 portant statut particulier du corps des professeurs d'enseignement général des INJS, cette candidature s'adresse soit :

- aux professeurs des instituts nationaux de jeunes sourds ;

- aux fonctionnaires détachés dans ce corps justifiant en cette qualité de cinq années de services effectifs et ayant atteint le 7ème échelon de la classe normale ;

- aux personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale, appartenant à la deuxième classe du corps et justifiant de cinq années de services effectifs dans ce corps. Les directeurs des enseignements sont nommés par arrêté ministériel pour une période de 5 ans, renouvelable une fois.

Grille indiciaire : 587 à 966 brut (7ème échelon).

Le régime indemnitaire est fixé par le décret n° 95-1094 du 10 octobre 1995. Le taux annuel de l'indemnité est fixé par arrêté du 9 mars 2006.

Caractéristiques des emplois

Sous l'autorité du directeur de l'INJS, les directeurs des enseignements sont responsables de l'organisation, du fonctionnement et de l'animation du service pédagogique de l'établissement à différents niveaux :

- en participant à l'évaluation professionnelle de leurs collaborateurs ;
- en travaillant en étroite collaboration avec les cadres techniques de l'établissement (conseillère technique d'éducation spécialisée, assistante sociale, équipe médicale et paramédicale...);
- en étant des interlocuteurs privilégiés des parents pour tout ce qui concerne la déficience et les difficultés inhérentes au handicap ;
- en veillant à la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation ;
- en étant le garant du projet de communication inscrit dans le projet individualisé du jeune accueilli.

Les missions spécifiques des directeurs des enseignements sont :

- l'organisation des enseignements (application des programmes et directives du ministère de l'éducation nationale et du ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité) ;
- l'élaboration des emplois du temps des élèves et des professeurs en concertation avec les équipes enseignantes ;
- l'organisation des évaluations des élèves et des procédures d'orientation ;
- la tenue régulière des conseils de classe ;
- le suivi de la pertinence et de la cohérence des différentes méthodes, techniques et didactiques utilisées dans l'établissement en s'appuyant sur les professeurs principaux et les enseignants expérimentés ;
- une contribution à la formation initiale et continue des enseignants ;

- la coordination et l'animation de l'équipe des tuteurs pédagogiques ;
- l'animation des actions de scolarisation en milieu ordinaire des enfants et adolescents handicapés par une déficience auditive ;
- la responsabilité des activités de rééducation de la parole et du langage.

Ils participent aux décisions concernant l'admission des élèves.

Profils souhaités

- sens de l'organisation et aptitude au travail en équipe et à la gestion de projets ;
- capacité d'adaptation à la diversité des situations ;
- grande disponibilité ;
- nécessité d'une formation spécialisée à la pédagogie des jeunes porteurs d'un handicap.

Contacts

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis aux candidats par :

- M. Richard Claudon, directeur de l'INJS de Metz, 49, rue Claude Bernard, 57074 Metz cedex 3, tél. 03 87 39 97 00, mél : r.claudon@injs-metz.fr
 - Mme Isabelle Brunel, secrétaire générale de l'INJS, tél. 03 87 39 88 16, mél. : i.brunel@injs-metz.fr
 - M. Daniel Corre, inspecteur pédagogique et technique à la direction générale de l'action sociale, tél. 01 40 56 86 55 ;
 - Mme Michèle Audi, attachée principale d'administration centrale à la direction générale de l'action sociale, tél. 01 40 56 86 55.
- Les candidatures seront adressées **dans un délai de quinze jours** à compter de la présente publication à M. le directeur de l'INJS de Metz, 49, rue Claude Bernard, 57074 Metz cedex 3.
- Un double des candidatures sera adressé, par la voie hiérarchique, à Mme la directrice de l'encadrement, bureau DE B2-3, ministère de l'éducation nationale, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

VACANCE
DE POSTE

NOR : MEND0800064V

AVIS DU 15-1-2008

MEN
DE B2-3

Directeur d'une école internationale à Manosque

■ Dans le cadre du grand projet scientifique ITER implanté à Cadarache (Bouches-du-Rhône), une école internationale sera créée à Manosque (Alpes-de-Haute-Provence). Le poste de directeur de cette école est susceptible d'être vacant à compter de la rentrée 2008. Cet établissement, d'une capacité globale de 1 000 places, comprendra une école maternelle, une école élémentaire, un collège et un lycée. Il aura pour vocation de dispenser un enseignement bilingue aux enfants des personnels français et étrangers (pays de l'Union européenne, États-Unis d'Amérique, Russie, Chine, Japon, Corée du Sud et Inde) collaborant au projet ITER ainsi qu'à des élèves recrutés localement sur la base de critères et compétences linguistiques, dans la perspective de l'obtention de certifications internationales (baccalauréat OIB, AbiBac et diplômes binationaux à terme). Les élèves seront accueillis dans 10 sections linguistiques (anglais, allemand, chinois, coréen, espagnol, hindi, italien, japonais, portugais et russe) et recevront un enseignement reposant sur la parité entre disciplines enseignées en français et disciplines enseignées en langue de section et langues étrangères. L'organisation pédagogique tiendra compte de la durée de séjour des élèves qui sera fonction des périodes d'intervention des personnels sur le site ITER afin de garantir une réintégration aisée dans les systèmes éducatifs d'origine des enfants. La durée des séjours des collaborateurs d'ITER et de leurs enfants pourra varier de quelques mois à plusieurs années. Cet établissement public obéira aux règles du droit commun. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur assurera la totalité du financement de sa construction qui commencera à la fin du premier semestre 2008, la livraison d'une première tranche étant prévue pour la rentrée scolaire 2009. Le fonctionnement sera assuré par les collectivités territoriales, l'État gardant à sa charge la dotation en personnels de direction, d'éducation

et d'enseignement, et en crédits pédagogiques. L'école internationale a été ouverte officiellement à la rentrée 2007 dans des locaux provisoires aménagés au sein du lycée Les Iscles de Manosque, qui se situe à proximité du site de la future école. Elle comporte actuellement un peu plus d'une centaine d'élèves de la petite section de maternelle à la classe de première de lycée et pourrait en compter près de deux cents à la rentrée scolaire 2008. Les élèves de dix sept nationalités sont actuellement scolarisés dans 6 sections linguistiques (anglais, allemand, espagnol, italien, chinois et japonais). L'enseignement est actuellement assuré par trente personnels enseignants, et l'encadrement comporte un chef d'établissement, un conseiller principal d'éducation et un personnel de secrétariat. Cette équipe administrative et pédagogique est appelée à s'étoffer au fur et à mesure de la montée en charge de l'école.

Le candidat au poste, personnel de direction, aura pour mission de suivre la construction du futur établissement, de poursuivre la mise en œuvre du projet pédagogique en étroite liaison avec les partenaires concernés (collectivités, organisation internationale ITER, agence ITER France et mission ITER auprès du préfet de région) et dès 2009 d'installer l'école dans ses nouveaux locaux.

Une connaissance approfondie de l'enseignement international et des systèmes éducatifs étrangers est nécessaire. Une excellente maîtrise de la langue anglaise orale et écrite est indispensable pour la communication courante et institutionnelle.

Toutes informations complémentaires pourront être obtenues au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille, auprès de M. Gérardin (tél. 04 42 91 70 50).

Les candidatures seront adressées **dans le délai d'un mois** à compter de la présente publication :
- à M. le recteur de l'académie d'Aix-Marseille, place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence cedex 1 ;
- à Mme la directrice de l'encadrement, bureau DE B2-3, ministère de l'éducation nationale, 142, rue du Bac, 75007 Paris.

VACANCES
DE POSTES

NOR : MENH0800079V

AVIS DU 22-1-2008

MEN
DGRH B2-4**C**onseillères principales
d'éducation à la Maison
d'éducation de la Légion
d'honneur de Saint-Denis -
rentrée 2008

■ Postes de conseillère principale d'éducation vacant et susceptible d'être vacant au sein de la Maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis à compter de la rentrée scolaire 2008-2009.

- 1 poste de CPE vacant au 1er septembre 2008.
- 1 poste de CPE susceptible d'être vacant au 1er septembre 2008.

La Maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis (93) recherche, pour la rentrée de septembre 2008, des candidates aux fonctions de conseillère principale d'éducation, titulaires et possédant au moins 5 ans d'expérience.

La Maison d'éducation est un internat de 500 jeunes filles, de la seconde aux classes post baccalauréat (classes préparatoires et BTS commerce international). Les élèves sont impérativement filles, petites-filles ou arrière-

petites-filles de membres de la Légion d'honneur, de médaillés militaires ou de membres de l'Ordre national du mérite. 60% d'entre elles viennent de la région parisienne et 40 % viennent de la province ou de l'étranger.

Les candidates auront à gérer un internat où la vie scolaire est très intense. Ce poste implique également une vraie direction des ressources humaines, puisque l'établissement compte un peu moins de 40 chargées d'éducation, assistantes d'éducation et maîtresses au pair (emploi du temps, gestion des activités culturelles, animation de la vie scolaire, aide aux examens et concours...).

Postes logés, dans un site classé (métro Basilique de Saint-Denis).

Les CPE n'assument pas de permanences pendant les vacances scolaires.

Les candidates sont priées d'envoyer un CV et une lettre de motivation à : secretariat-surintendante@melh.fr, par fax au 01 48 09 39 93, ou par courrier à Mme la surintendante, MELH, 5, rue de la Légion d'Honneur, 93200 Saint-Denis.

Prise de rendez-vous pour entretien avec Mme la surintendante (proviseur) au 01 48 13 13 31.

VACANCE
DE POSTE

NOR : MEND0800071V

AVIS DU 15-1-2008

MEN
DE B2-3**D**irecteur de l'unité
pédagogique régionale de Rennes

■ Appel à candidature sur un emploi de personnel de direction, directeur de l'unité pédagogique régionale des services pénitentiaires de Rennes vacant à la rentrée scolaire 2008.

Conformément à la convention entre le ministère chargé de la justice et le ministère chargé de l'éducation nationale (B.O. n° 18 du 2 mai 2002), une unité pédagogique régionale en milieu pénitentiaire est créée dans chaque

région pénitentiaire. Le siège de l'unité pédagogique régionale est situé fonctionnellement à la direction régionale des services pénitentiaires.

L'unité pédagogique régionale de Rennes recouvre les établissements pénitentiaires de la direction régionale des services pénitentiaires qui correspond aux académies de Rennes, Nantes et Caen.

Cette structure, classée en 3ème catégorie (B.O. n° 2 du 12 janvier 2006) réunit les différents niveaux d'enseignement et ressources de formation initiale fournies par l'éducation

nationale pour l'enseignement aux personnes détenues qui s'inscrit dans le cadre de la politique d'insertion sociale et professionnelle de l'administration pénitentiaire.

Les actions de formation générale concernent en priorité la lutte contre l'illettrisme et l'acquisition des connaissances de base par la préparation du CFG. La formation générale recouvre aussi le champ du second degré dans un souci de démultiplier les niveaux d'enseignement proposés aux détenus en fonction de leurs parcours de formation.

L'unité pédagogique dispose de 39 enseignants à temps plein ou à mi temps, professeurs des écoles spécialisés ou du second degré, et d'environ 212 heures/année de vacances, soit au total, une centaine d'intervenants du premier et du second degré.

Le responsable d'UPR travaillera en relation étroite avec les services pénitentiaires des établissements et de la direction régionale ainsi qu'avec les services académiques et les inspections de l'éducation nationale.

Il devra justifier d'une bonne connaissance du système éducatif et si possible d'une expérience professionnelle dans les domaines de la

lutte contre les exclusions et de la formation d'adultes.

Cet emploi n'est pas assorti d'un logement de fonction mais une indemnité est versée par l'administration pénitentiaire.

Ce poste est ouvert aux personnels de direction de l'éducation nationale remplissant les conditions statutaires de mobilité. Les personnels enseignants titulaires du diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée peuvent se porter candidat sous réserve de remplir les conditions de détachement dans le corps des personnels de direction et d'en avoir fait la demande.

Les dossiers de candidature, comportant un curriculum vitae détaillé et une lettre de motivation, seront établis en deux exemplaires et adressés, **dans un délai de trois semaines** à compter de la date de publication à :

- ministère de l'éducation nationale, direction de l'encadrement, bureau DE B2-3, 142, rue du Bac, 75007 Paris (par la voie hiérarchique) ;
- ministère de la justice, direction de l'administration pénitentiaire, bureau PMJ3, 13, place Vendôme, 75042 Paris cedex (par la voie directe).

VACANCE DE POSTE

NOR : MEND0800068V

AVIS DU 15-1-2008

MEN
DE B2-3

Adjoint au directeur de l'unité pédagogique régionale des services pénitentiaires de Paris, directeur du service d'enseignement de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Meaux

■ Appel à candidatures, pour le 1er juin 2008, sur un emploi de personnel de direction, adjoint au directeur de l'unité pédagogique régionale des services pénitentiaires de Paris, structure classée en 4ème catégorie (B.O. n° 2 du 12 janvier 2006).

Cet adjoint sera directeur du service d'enseignement de l'établissement pénitentiaire pour mineurs situé à Chauconin près de Meaux (77).

Destiné à l'accueil spécifique d'une soixantaine de mineurs détenus de 13 à 18 ans, ce nouveau type d'établissement pénitentiaire a une mission d'éducation concrétisée par l'encadrement conjoint des services de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse. L'éducation nationale est en charge, dans ce cadre, de l'organisation d'un enseignement général et professionnel pour tous les mineurs détenus quel que soit leur niveau de formation (note de service n° 2007-054 du 5 mars 2007 publiée au B.O. n° 11 du 15 mars 2007). Cet établissement, dirigé par un chef d'établissement pénitentiaire, associe, dans une équipe de direction, les responsables des services de la protection judiciaire de la jeunesse, de la santé et de l'éducation nationale.

Sous l'autorité du directeur de l'unité pédagogique régionale et en lien avec les corps d'inspection de l'éducation nationale, le directeur du service d'enseignement élaborera, dans le cadre du projet d'établissement, le projet pédagogique en cohérence et complémentarité avec l'ensemble des activités organisées pour les mineurs détenus.

Il organisera le service d'enseignement et assurera l'animation des équipes enseignantes. Le directeur procédera, dans le quartier d'accueil, aux entretiens et positionnements nécessaires à l'élaboration de projets individuels de formation pour les mineurs détenus. Il participera au suivi régulier des parcours de formation en concertation avec l'équipe enseignante et les autres services. Il sera associé aux actions transversales menées dans l'établissement : procédures d'orientation, aménagements de peine, dispositif de préparation à la sortie...

Il devra justifier d'une bonne connaissance du système éducatif et d'une aptitude à travailler en partenariat avec les services de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse.

Cet emploi n'est pas assorti d'un logement de fonction mais une indemnité est versée par l'administration pénitentiaire.

Ce poste est ouvert aux personnels de direction de l'éducation nationale. Des enseignants expérimentés dans le domaine de la formation des mineurs placés sous main de justice, notamment s'ils sont titulaires du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée, peuvent se porter candidats sous réserve de remplir les conditions de détachement dans le corps des personnels de direction et d'en avoir fait la demande.

Les dossiers de candidature, comportant un curriculum vitae détaillé et une lettre de motivation, seront établis en deux exemplaires et adressés, **dans un délai de trois semaines** à compter de la date de publication au :

- ministère de l'éducation nationale, direction de l'encadrement, bureau DE B2-3, 142, rue du Bac, 75007 Paris (par la voie hiérarchique) ;
- ministère de la justice, direction de l'administration pénitentiaire, bureau PMJ3, 13, place Vendôme, 75042 Paris cedex 01 (par la voie directe).

**VACANCE
DE POSTE**

NOR : MEND0800069V

AVIS DU 15-1-2008

MEN
DE B2-3

Addjoint au directeur de l'unité pédagogique régionale des services pénitentiaires de Paris, directeur du service d'enseignement de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Porcheville

■ Appel à candidatures, pour le 1er mars 2008, sur un emploi de personnel de direction, adjoint au directeur de l'unité pédagogique régionale des services pénitentiaires de Paris, structure classée en 4ème catégorie (B.O. n° 2 du 12 janvier 2006).

Cet adjoint sera directeur du service d'enseignement de l'établissement pénitentiaire pour mineurs situé à Porcheville près de Mantes (78). Destiné à l'accueil spécifique d'une soixantaine

de mineurs détenus de 13 à 18 ans, ce nouveau type d'établissement pénitentiaire a une mission d'éducation concrétisée par l'encadrement conjoint des services de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse. L'éducation nationale est en charge, dans ce cadre, de l'organisation d'un enseignement général et professionnel pour tous les mineurs détenus quel que soit leur niveau de formation (note de service n° 2007-054 du 5 mars 2007 publiée au B.O. n° 11 du 15 mars 2007). Cet établissement, dirigé par un chef d'établissement pénitentiaire, associe, dans une équipe de direction, les responsables des services de la protection judiciaire de la jeunesse, de la santé et de l'éducation nationale.

Sous l'autorité du directeur de l'unité pédagogique régionale et en lien avec les corps

d'inspection de l'éducation nationale, le directeur du service d'enseignement élaborera, dans le cadre du projet d'établissement, le projet pédagogique en cohérence et complémentarité avec l'ensemble des activités organisées pour les mineurs détenus.

Il organisera le service d'enseignement et assurera l'animation des équipes enseignantes. Le directeur procédera, dans le quartier d'accueil, aux entretiens et positionnements nécessaires à l'élaboration de projets individuels de formation pour les mineurs détenus. Il participera au suivi régulier des parcours de formation en concertation avec l'équipe enseignante et les autres services. Il sera associé aux actions transversales menées dans l'établissement : procédures d'orientation, aménagements de peine, dispositif de préparation à la sortie...

Il devra justifier d'une bonne connaissance du système éducatif et d'une aptitude à travailler en partenariat avec les services de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse.

Cet emploi n'est pas assorti d'un logement de

fonction mais une indemnité est versée par l'administration pénitentiaire.

Ce poste est ouvert aux personnels de direction de l'éducation nationale. Des enseignants expérimentés dans le domaine de la formation des mineurs placés sous main de justice, notamment s'ils sont titulaires du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée, peuvent se porter candidats sous réserve de remplir les conditions de détachement dans le corps des personnels de direction et d'en avoir fait la demande.

Les dossiers de candidature, comportant un curriculum vitae détaillé et une lettre de motivation, seront établis en deux exemplaires et adressés, **dans un délai de trois semaines** à compter de la date de publication au :

- ministère de l'éducation nationale, direction de l'encadrement, bureau DE B2-3, 142, rue du Bac, 75007 Paris (par la voie hiérarchique) ;
- ministère de la justice, direction de l'administration pénitentiaire, bureau PMJ3, 13, place Vendôme, 75042 Paris cedex 01 (par la voie directe).